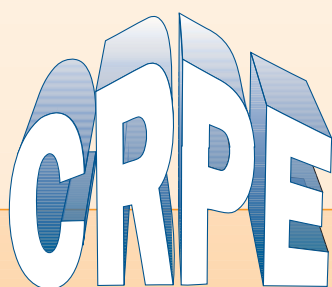


CAISSE DE RETRAITE
ET DE PRÉVOYANCE
DU PERSONNEL ENSEIGNANT
DU CANTON DU VALAIS



RAPPORT DE GESTION
ET COMPTES ANNUELS

Exercice
2007

SOMMAIRE

2	<i>Vue d'ensemble de l'exercice 2007</i>
3	<i>Principales caractéristiques de l'exercice</i>
5	<i>Législation sociale</i>
6	<i>L'année boursière 2007</i>
8	<i>Placement de la fortune</i>
11	<i>Effectif des assurés et des pensionnés</i>
15	<i>Bilan et compte d'exploitation</i>
18	<i>Annexe aux comptes</i>
18	<i>1. Base et organisation</i>
21	<i>2. Membres actifs et pensionnés</i>
21	<i>3. Nature de l'application du but de la Caisse</i>
23	<i>4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes</i>
24	<i>5. Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture</i>
27	<i>6. Explications relatives aux placements</i>
34	<i>7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation</i>
37	<i>8. Demandes de l'Autorité de surveillance</i>
37	<i>9. Autres informations relatives à la situation financière</i>
38	<i>10. Evénements postérieurs à la date du bilan</i>
39	<i>Rapport de l'organe de contrôle</i>
40	<i>Rapport de l'expert agréé</i>
41	<i>Rapport sur l'extension des possibilités de placement</i>
42	<i>Liste des principales abréviations</i>

Vue d'ensemble de l'exercice 2007

avec chiffres comparatifs de l'année précédente

	2007	2006	Variations
Nombre d'assurés actifs	4083	4021	62
Nombre de pensionnés (y.c enfants)	1513	1507	6
Nouveaux retraités	46	114	-68
Rapport démographique	2.7	2.67	
Prestations			
– Sous forme de rentes	-54'448'711	-51'616'451	5.49 %
– Sous forme de sortie	-11'373'468	-13'105'056	-13.21 %
Cotisations et apports ordinaires	54'747'241	55'510'552	-1.38 %
Apport extraordinaire de l'employeur	341'000'000	0	
Prestations d'entrées	6'379'374	4'772'459	33.67 %
Autres produits	53'118	105'032	-49.43 %
Charges d'administration	-1'447'827	-1'437'590	0.71 %
Cotisation au fonds de garantie	-338'862	-428'540	-20.93 %
Résultats nets des placements	16'189'305	29'403'855	-44.94 %
Attributions aux capitaux de couverture des prestations	-46'278'000	-46'458'000	-0.39 %
Résultat de l'exercice	304'482'172	-23'253'738	
Fortune disponible pour le calcul du degré de couverture			
Prestations de libre passage et réserve mathématique des rentes en cours et provisions techniques	1'170'226'000	1'123'948'000	4.12 %
Déficit technique	327'411'517	631'893'689	-48.19 %
Taux de couverture des engagements	72.0 %	43.8 %	
Taux de couverture des rentes en cours	100.00 %	89.90 %	
Taux de couverture des PLP	45.50 %	0.00 %	

Principales caractéristiques de l'exercice

L'exercice a principalement été marqué par l'importante recapitalisation effectuée par l'Etat du Valais dans le cadre des mesures d'assainissement de la Caisse à hauteur de CHF 341 millions. Grâce à cet apport et au très bon résultat financier réalisé par la CRPE en comparaison avec les Caisses suisses, le degré de couverture a passé pour la première fois de son histoire au-dessus de 70 % pour s'établir à 72,0 %. La fortune s'élève à CHF 843 millions de francs au 31 décembre. De leur côté, les engagements de prévoyance ont augmenté de CHF 46,3 millions de francs. Le résultat positif de l'exercice de CHF 304,5 millions de francs a permis d'abaisser considérablement le découvert technique de la Caisse qui est passé de CHF 631,9 millions à CHF 327,4 millions de francs.

Bons résultats des placements en relatif, en demi-teinte en absolu

La Caisse a réalisé une performance de placement de 2,37 % en 2007 alors que son indice de référence s'est élevé à 1,98 %. En terme absolu, ce résultat reste en dessous des attentes d'un rendement moyen de 5 % sur le long terme, mais en terme relatif, il dépasse largement les résultats des principales caisses de pensions suisses dont la moyenne se situe à 1,8 % selon l'ASIP et à 2,10 % selon l'indice du Crédit suisse. Grâce aux bonnes décisions prises par la Commission de placement concernant son allocation stratégique et tactique, notamment d'avoir décidé d'investir de façon échelonnée dans le temps la recapitalisation de l'Etat et d'avoir favorisé la diversification, grâce à une discipline, une prudence et un peu de patience, ce processus a permis à la Caisse de réaliser un bon exercice dans un environnement financier difficile.

Evolution structurelle

Déjà initié en 2006, le ratio négatif entre les produits de prévoyance encaissés et les charges de même nature est resté dans le rouge cette année avec un rapport de 92,8 % (93,1 % en 2006) hors versement extraordinaire de l'Etat. Cette tendance à une constante dégradation des flux de prévoyance due au rapport démographique actifs/pensionnés va se poursuivre ces prochaines années. Il faudra même s'attendre à une accentuation de ce mouvement. Le système financier de la capitalisation partielle de la Caisse est fragile et la baisse du taux de cotisation de la part employeur de 1,5 % décidée suite à l'entrée en vigueur de la LIEP ne constitue pas une mesure de nature à améliorer le flux de prévoyance.

Entrée en vigueur de la LIEP et du nouveau règlement de la caisse

La LIEP est entrée en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 2007 par décision du Conseil d'Etat du 7 février 2007. L'objectif principal de la loi est le renforcement de la situation financière de l'institution, précisément l'atteinte d'un degré de couverture proche de 80 % au 31 décembre 2009, ceci grâce à une recapitalisation de 341 millions de francs d'une part et à l'augmentation de l'âge ordinaire de retraite d'autre part. Les modifications introduites à cette occasion ont nécessité d'importants changements au niveau des programmes informatiques et une refonte complète des statuts 2000. Les interrogations de nos assurés ont été nombreuses, notamment en ce qui concerne l'application du régime transitoire ou l'effet de l'augmentation de l'âge ordinaire de retraite sur les prestations.

Les statuts 2000 ont été remplacés par le règlement de base 2007 publié au bulletin officiel du 9 février 2007. Ce règlement introduit non seulement les dispositions de la

LIEP, il intègre également les dernières modifications de la LPP et a été fortement harmonisé avec le règlement de base de la CPPEV.

Un recours de droit public avait été déposé par la FMEF et quelques assurés privés au Tribunal fédéral contre le Grand Conseil dans le but d'annuler la LIEP, subsidiairement d'annuler certaines dispositions de la loi et en réclamant l'effet suspensif. Par jugement du 15 janvier 2008, le TF rejetait le recours au motif que la LIEP respectait en tout point la loi et la jurisprudence en la matière, ne violait en aucune façon les droits fondamentaux des assurés et que les droits acquis de ces derniers étaient correctement garantis.

Principales décisions du comité en 2007

Le Comité s'est réuni à dix reprises en 2007. Les questions de placement de la fortune ainsi que les décisions relatives à la LIEP et à l'adaptation du règlement de base et des règlements internes à la législation fédérale ont occupé l'essentiel des séances. Ses principales décisions se résument comme suit :

Règlements internes :

Suite à l'entrée en vigueur de la LIEP et du nouveau règlement de base 2007, le Comité a examiné et approuvé sous l'angle formel et matériel les règlements suivants :

- Règlement de placement.
- Règlement de la commission immobilière.
- Règlement de direction.
- Règlement sur l'Assemblée des délégués 2007 et 2008.
- Règlement des signatures.
- Règlement sur la liquidation partielle de la Caisse.
- Règlement pour les passifs de nature actuarielle.

Gestion de la prévoyance :

- Diverses prises de position envers l'application du nouveau règlement de base de la Caisse.
- Nomination de la nouvelle Présidente, Mme Helga Koppenburg Emery suite au départ de Me Jacques-André Schneider.
- Analyse du risque Invalidité.
- Prolongement de la mesure offerte par la LPP de différer le paiement des prestations pour l'amortissement des hypothèques dans le cadre de l'encouragement à la propriété.
- Décision concernant la non adaptation des rentes 2008 au renchérissement.
- Analyse des conventions entre la Caisse et les institutions affiliées pour approbation par le Conseil d'Etat.
- Formation des membres du Comité (une journée organisée).

Placement de la fortune :

- Nouvelle définition de l'allocation stratégique de la Caisse.
- Détermination d'un « Investment process » suite à la recapitalisation.
- Analyse et décision d'achat d'un terrain à bâtir à Naters avec décision de construire un nouvel immeuble « Du Rhône ».
- Approbation de nouveaux placements collectifs et parts de copropriété.
- Etude, analyse et décision concernant l'implémentation des nouveaux capitaux suite à la recapitalisation et approbation du message de la Commission de placement.
- Prise de position concernant les dispositions sur la loyauté dans la gestion de fortune.

Sur l'année, le personnel administratif de la Caisse a reçu 249 visites d'assurés.

Législation sociale

Prévoyance professionnelle

Financement des caisses de pensions publiques

Le 27 juin 2007, le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de loi sur le financement des institutions de prévoyance de droit public. L'objectif est d'améliorer la transparence et la stabilité à long terme de ces institutions. Selon le projet, les institutions de droit public devront être entièrement capitalisées. Elles seront encore autorisées à être gérées selon le système de la capitalisation partielle pendant 40 ans. Les collectivités publiques devront réduire nettement leur influence sur leurs institutions de prévoyance. Elles pourront fixer uniquement soit le montant des cotisations, soit celui des prestations. En contrepartie, l'organe suprême se verra doté des mêmes compétences et responsabilités que celui des institutions de droit privé. La procédure de consultation a pris fin en octobre 2007 et le message du CF est attendu pour automne 2008.

Ce projet s'écarte des recommandations faite par la Commission d'experts et par la Commission LPP. Selon ces recommandations, les institutions de droit public pourraient continuer de recourir au système de capitalisation partielle en respectant certains critères de financement.

Il ne fait donc aucun doute que l'issue de ces futurs débats influencera fondamentalement les prochaines étapes de la modification de la LIEP et de la consolidation de la situation financière de notre Caisse.

LIEP

Rappel des objectifs :

- Atteindre un degré de couverture des engagements de 80% au 31 décembre 2009.
- Fusionner les deux institutions étatiques de prévoyance également au 31 décembre 2009.
- Passer du système de primauté des prestations au système de primauté des cotisations au 31 décembre 2011.

Rappel des mesures :

- Recapitalisation par un versement de l'Etat du Valais de 341 millions (effectué en février-mars 2007).
- Augmentation de deux ans de l'âge ordinaire de retraite.
- Abaissement de 1,5% du taux de cotisation de l'Etat du Valais et des institutions affiliées dont les engagements sont couverts à 100%.
- Financement paritaire de la rente Pont AVS.
- Gel pendant 5 ans de l'adaptation des rentes au renchérissement avec un maximum de 6%.
- Mesures transitoires pendant 5 ans.
- Garantie de tous les engagements réglementaires de la Caisse par l'Etat.



L'année boursière 2007

Globalement, l'année sous revue a été marquée par un retour de la volatilité dans toutes les classes d'actifs. Les marchés des actions, en particulier, ont été caractérisés par des hausses substantielles, suivies, à plusieurs reprises, de décrochages relativement importants.

Deux périodes bien distinctes ont ainsi marqué 2007. L'essor économique, soutenu par l'embellie de l'emploi sur le Vieux Continent et par le dynamisme des marchés émergents a, dans un premier temps, surpris par sa vigueur. Dès l'été, les turbulences sur le marché hypothécaire américain ont toutefois

pris le dessus sur la situation économique. La hausse des prix de l'immobilier et le recours conséquent à du crédit facile ont en effet permis à des ménages, ne présentant souvent pas une capacité financière suffisante, de consommer et de dépenser plus que de raison. Ce problème des crédits à risque (subprimes), à l'origine purement américain, s'est rapidement transformé, par le biais de la titrisation et de la revente sur les marchés financiers, en une crise de confiance à l'échelle mondiale. La psychose a ainsi atteint le marché monétaire, contraignant les banques centrales à injecter, parfois de façon concertée, des liquidités dans le système et à adop-

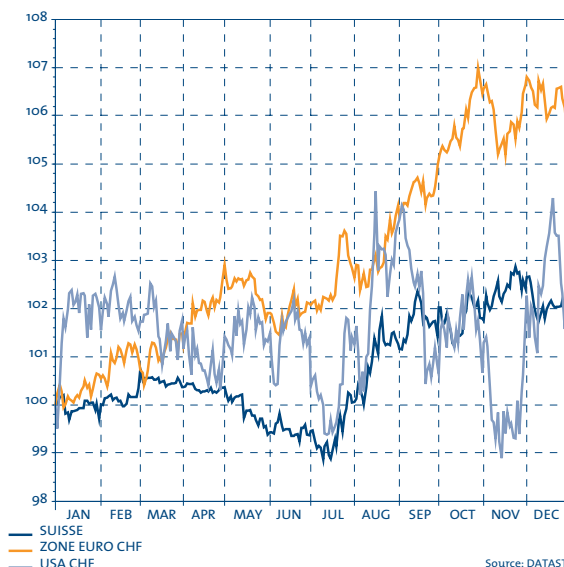
La vigueur de l'expansion économique a surpris. Par contre, l'éclosion de la crise de l'immobilier US a suscité des craintes de stagnation, voire de récession, aux Etats-Unis. Effet domino oblige, le risque de propagation du problème américain a pesé sur la majorité des marchés.

ter, malgré les premiers signes de résurgence de l'inflation, des politiques monétaires plus expansionnistes. Aux Etats-Unis, la réserve fédérale (Fed) a ainsi entamé, en milieu d'année, un cycle de baisse de taux pour soutenir l'économie. Les banques centrales européenne et suisse, ont de leur côté privilégié le statu quo. Les entités financières exposées aux crédits à risque ont dû annoncer des amortissements par dizaines de milliards. L'optimisme du premier semestre a ainsi fait place à des incertitudes, puis à des craintes de stagnation, voire de récession, outre-Atlantique notamment.

La flambée du pétrole et l'explosion de la volatilité, née de la crise de l'immobilier US, incitaient les investisseurs à réduire fortement l'exposition au risque. Les actions ont ainsi connu un deuxième semestre erratique à tendance négative, annihilant ainsi une grande partie des gains engrangés durant la première partie de l'année, lorsqu'elles profitaient encore d'un cocktail de croissance élevée et de pressions inflationnistes modérées. Si, finalement, le bilan a été légèrement favorable aux actions – en monnaie locale : Suisse -0.0 % (SPI), Europe +6.8 % (EUROSTOXX50), Etats-Unis +3.5 % (S&P500), Japon - 11.1 % (NIKKEI225) – Marchés émergents + 36.5 % (MSCI EM Market \$) – c'est surtout dû à la performance des marchés émergents et à celle raisonnablement positive de la zone euro. En termes relatifs, la bourse suisse a été sanctionnée par la sous-performance de ses secteurs phares, pharmaceutiques et financiers. La chute du dollar, qui a enfoncé cette année les plus bas historiques, a également pénalisé notre pays, plus sensible aux humeurs du billet vert et de l'économie américaine.

Les placements à revenu fixe ont de leur côté affiché de meilleurs résultats, malgré des taux d'intérêt relativement bas sur un horizon long terme. Les craintes de ralentissement économique provoquées par la crise des subprimes ont annulé, au deuxième semestre, la hausse relativement marquée des rendements durant la première partie de l'année. Une fuite vers la qualité s'est également fait sentir, conduisant à une réévaluation des primes de risque.

Marchés obligataires : performances 2007





Globalement, la diversification internationale des placements a apporté cette année de la valeur (Asie, marchés émergents). L'utilisation de véhicules alternatifs au sens large a également contribué de façon très positive à la performance des portefeuilles. Les matières premières ont quant à elles profité de la croissance mondiale – de la forte demande chinoise – et de la glissade du dollar. Malgré une phase plus difficile en août, lors de l'écllosion de la crise sur le crédit, les hedge funds ont également montré leur efficacité, en surperformant parfois de façon marquée.

La reprise globale devrait se poursuivre. Les pays émergents, notamment la Chine, exerceront un effet de contrepoids à la crise US. Le bilan des actions devrait être plus positif qu'en 2007, alors que les obligations offrent des perspectives modérées. La demande des nouvelles puissances économiques soutiendra les matières premières.

Les Etats-Unis concentrent les inconnues : immobilier, hausse de l'énergie, accès au crédit plus difficile. Le marché de l'emploi n'y est plus aussi porteur et les ménages devront épargner davantage. Le risque d'une légère récession n'est, par conséquent, pas négligeable et les incertitudes resteront élevées, surtout au début 2008. La banque centrale américaine se montrera accommodante. En Suisse et dans la zone euro, le statu quo sera de mise malgré des pressions inflationnistes en hausses. Dans ce contexte, l'évolution des taux d'intérêt devrait être stable à court terme.

Au premier semestre, le risque de récession aux Etats-Unis culminera et la liquidité des marchés des capitaux ne reviendra pas à la normale. La volatilité demeurera encore élevée, surtout sur les marchés des actions. Ces derniers auront du mal à trouver une tendance marquée, à moins d'une résolution rapide de la crise en cours ou, a contrario, d'un tassement plus important de l'activité US, affectant alors davantage la croissance globale. Ces scénarii, moins probables, sont à surveiller de près.

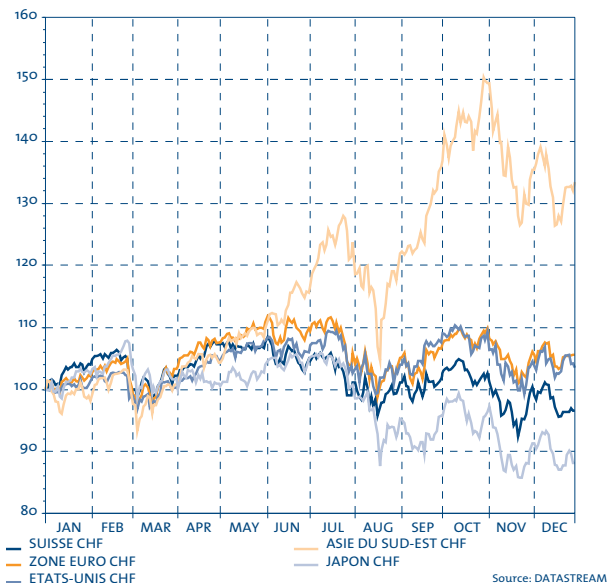
Sur l'ensemble de 2008, un certain optimisme est permis : après des révisions à la baisse en début d'année, les perspectives sur les profits des sociétés devraient se stabiliser. Par ailleurs, l'inflation restera globalement mesurée, limitant les vellétés de forte hausse, au premier semestre du moins, des rendements obligataires. L'évaluation des places boursières est également fort raisonnable. Au-delà des aspects économiques, deux événements majeurs marqueront l'année : les élections présidentielles américaines et les Jeux olympiques à Pékin. Sur le plan boursier, 2008 devrait, contrairement à 2007, mieux finir qu'elle n'aura débuté.

Perspectives modérées pour les placements à revenu fixe: le potentiel de détente des taux longs est limité, en l'absence d'une récession marquée aux USA. Dans un portefeuille diversifié, les obligations joueront toutefois un rôle stabilisateur.

Après leur surperformance de 2007, les matières premières devraient, avec la stabilisation attendue du dollar, suivre une évolution plus irrégulière. La demande des nouvelles puissances économiques restera toutefois un soutien puissant.

Sion, le 31 décembre 2007

Marchés des actions : performances 2007

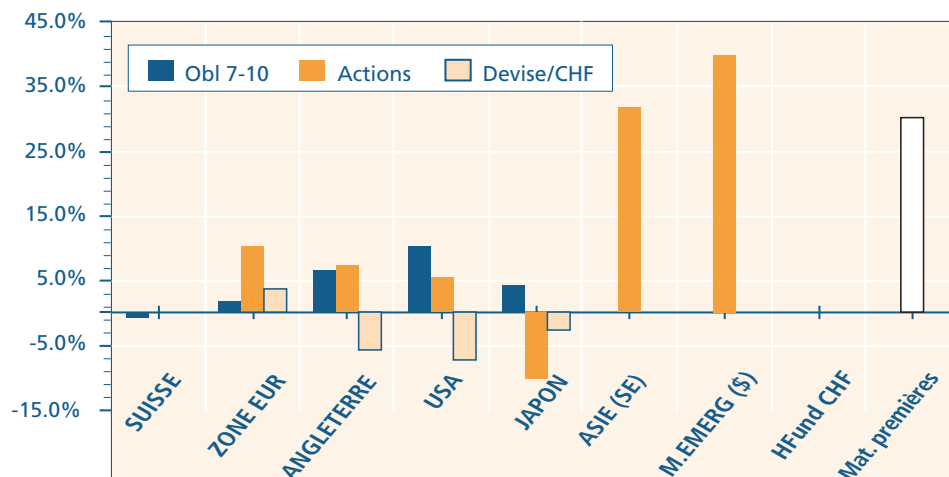


Perspectives

Que nous réserve 2008 ? Si les incertitudes sont encore grandes, il est en revanche certain que l'environnement économique est appelé à se durcir l'an prochain. Malgré les vents contraires, la reprise mondiale se maintiendra. L'emploi et les profits des entreprises soutiendront, dans les pays développés, la consommation et l'investissement. L'industrialisation rapide de la Chine et des pays émergents, moins dépendants des nations riches, aura également un effet stabilisateur. Cependant, la croissance fléchira, aussi en Suisse et en Europe (dollar faible, érosion des marchés à l'exportation, taux d'intérêt plus élevés en moyenne).

Placement de la fortune

Performance des marchés boursiers



Politique de placement

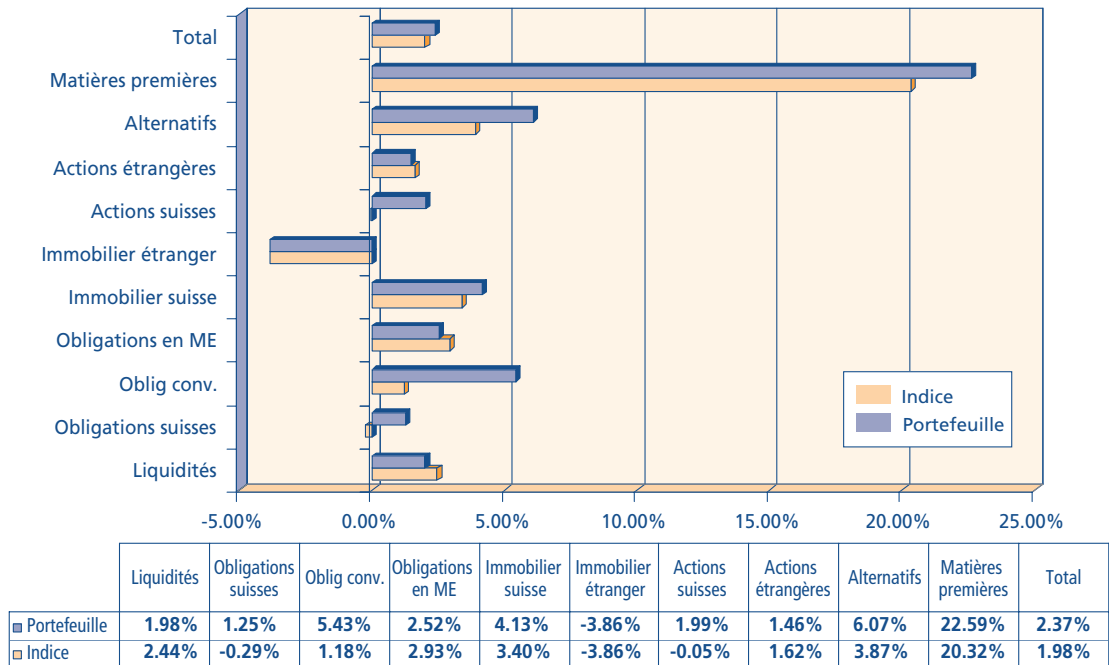
L'allocation stratégique des placements dans les différentes classes d'actifs est de la compétence exclusive du Comité. Celui-ci a décidé de maintenir pour 2007 son allocation stratégique traditionnelle, alors même qu'une nouvelle stratégie a été préparée pour 2008, plus rémunératrice mais également plus risquée. Cette décision a été prise sur la base d'études recommandées par des spécialistes de la finance et des mathématiques et tient évidemment compte de l'horizon-temps très élevé de notre Institution.

D'un point de vue tactique, la Commission de placement a eu beaucoup de travail cette année puisqu'il s'agissait d'investir le plus judicieusement possible les fonds reçus suite à la recapitalisation de la Caisse. Se basant sur un « investment process » défini dans le message de la Commission de placement concernant l'implémentation des nouveaux capitaux, celle-ci a procédé à la répartition et aux investissements suivants en valeur nette :

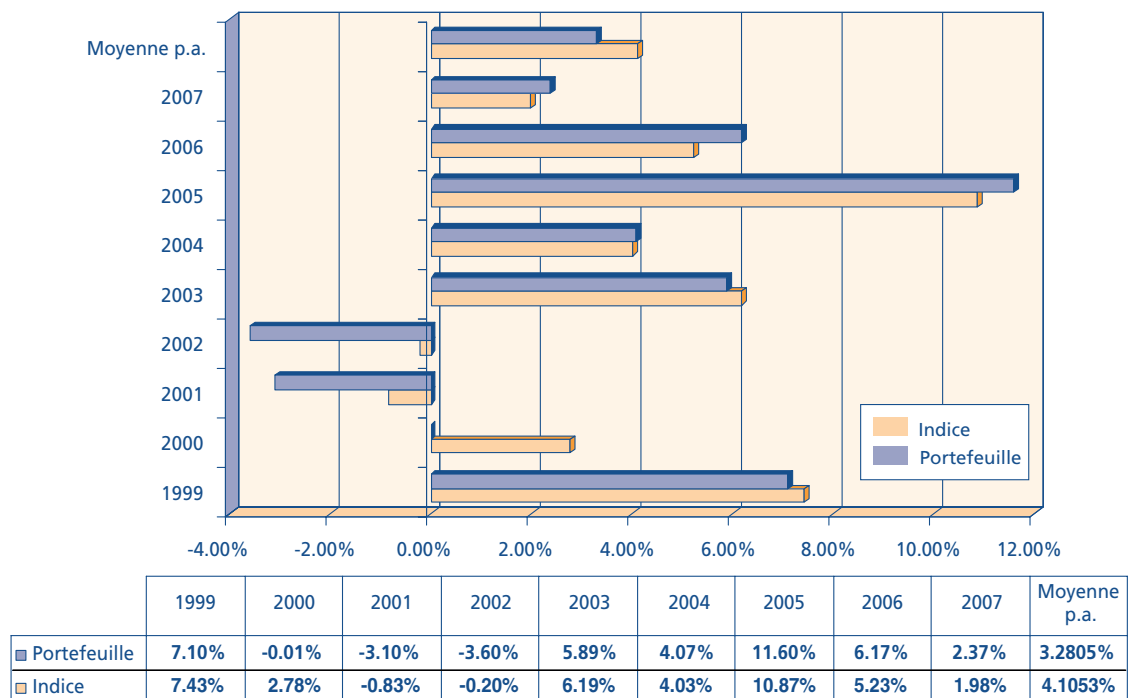
- Liquidités : + 100 millions, soit le 29,1% de l'investissement
- Obligations en CHF : + 32,9 millions, soit le 9,6% de l'investissement
- Obligations en ME : + 11,3 millions, soit le 3,3% de l'investissement
- Obligations convertibles : + 16,9 millions, soit le 4,9% de l'investissement
- Immeubles suisses : + 18,5 millions, soit le 5,4% de l'investissement
- Immeubles étrangers : + 22,2 millions, soit le 6,5% de l'investissement
- Placements alternatifs : + 12,2 millions, soit le 3,6% de l'investissement
- Actions suisses : + 55,8 millions, soit le 16,2% de l'investissement
- Actions étrangères : + 57,9 millions, soit le 16,8% de l'investissement
- Matières premières : + 16 millions, soit le 4,6% de l'investissement
- **TOTAL** + **343,7 millions**

Prudente dans ses investissements compte tenu de la tendance des marchés, la Caisse détient encore à fin 2007 une importante réserve de liquidités (environ CHF 128 millions de francs) ; celle-ci lui permettra de saisir de nouvelles opportunités dès que les marchés se seront calmés.

Résultats de placement et performances 2007



Performances depuis 1999



Commentaire

Pour porter un jugement sur la performance de placement réalisée par la Caisse, il y a lieu de prendre en considération la performance que celle-ci aurait dû réaliser selon son allocation stratégique, puis éventuellement la comparer avec des caisses aux allocations similaires. Si l'exercice 2007 a pu être considéré comme très bon en terme relatif avec un résultat de 2,37% (voir ci-dessous), il faut encore relativiser ce résultat sur le long terme puisqu'avec une moyenne annuelle de 3,28% sur 9 ans (1999-2007), la performance de placement de la CRPE n'est pas encore conforme à son indice de référence (4,10%) et se situe surtout en dessous d'un objectif de rendement à long terme de 5%. Il faut toutefois relever que depuis décembre 2003, les résultats sont beaucoup plus conformes à l'indice de référence et dépassent également cet objectif de rendement de 5% (6,13% en moyenne annuelle depuis un peu plus de 4 ans pour le portefeuille contre 5,58% pour l'allocation stratégique).

L'année 2007 a été marquée par une performance exceptionnelle des matières premières. Les fonds immobiliers suisses, les obligations dites convertibles ainsi que les fonds multi-stratégies de type hedge funds ont également contribué à la performance globale et bien pu compenser les résultats médiocres obtenus dans les placements en immobiliers étrangers. Les actions en général ainsi que les obligations n'ont que peu contribué à l'amélioration du résultat.

Nous tenons toutefois à rappeler que la recapitalisation intervenue en 2007 n'a pas été facile pour les organes dirigeants de la Caisse. Des décisions importantes ont dû être prises afin de rentabiliser au mieux les investissements sur une optique long terme. La crise immobilière des subprimes aux Etats-Unis et le risque de contagion de cette crise à toute transaction de crédit ont fragilisé la confiance des investisseurs et ont ainsi fortement augmenté la volatilité sur les places financières provoquant par là de sérieuses menaces de baisse des marchés. Ces risques ne sont certainement pas terminés et pourraient bien encore pénaliser le résultat de notre Institution en 2008.

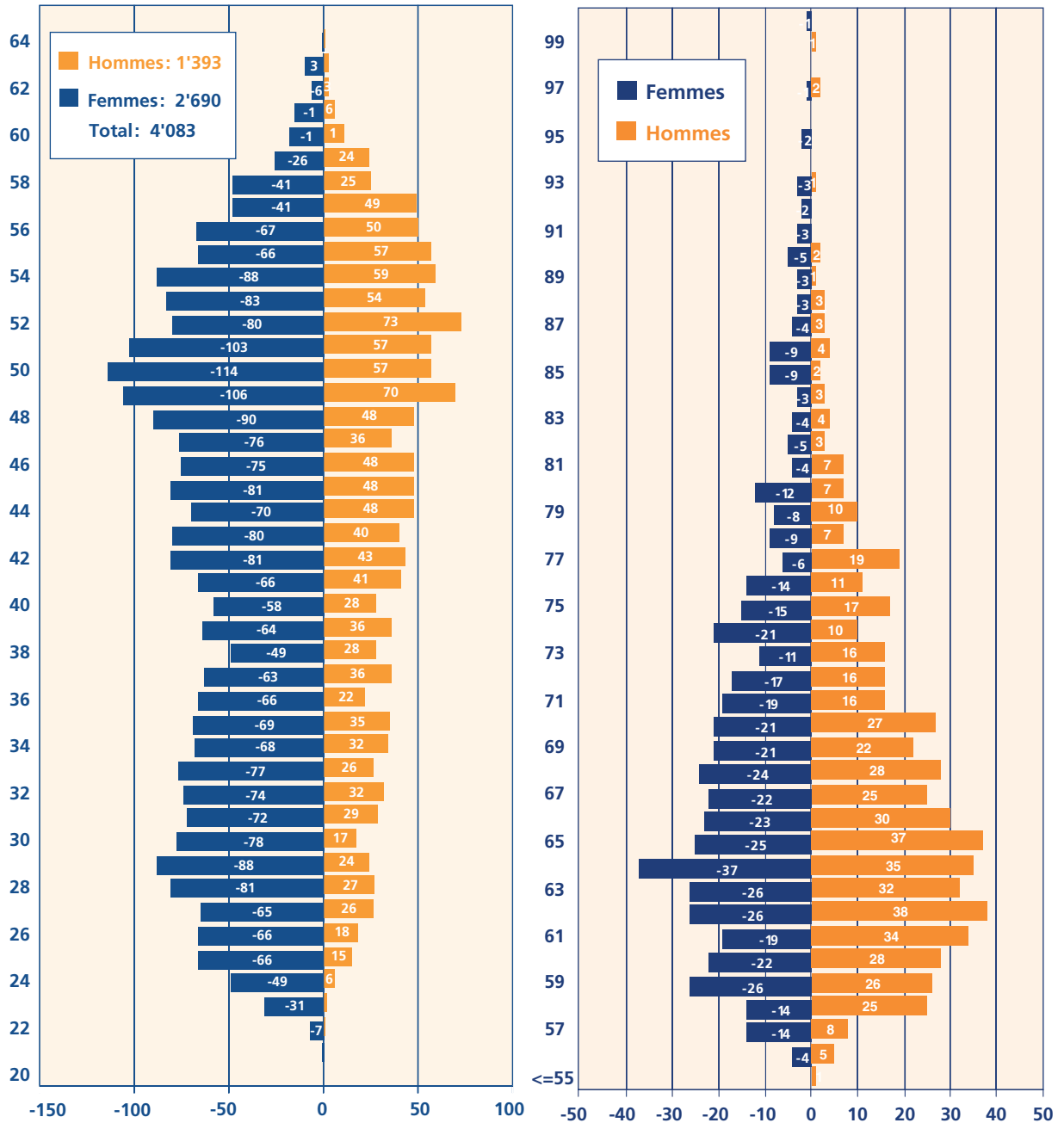
Rendements 2007

Moyenne suisse des caisses de pensions selon l'ASIP:	1,80 %
Moyenne suisse des caisses de pensions selon CS:	2,10 %
Indice LPP avec 25% d'actions:	0,94 %
Indice LPP avec 40% d'actions:	1,46 %
Indice LPP avec 60% d'actions:	2,17 %
Rendement CRPE :	2,37 %

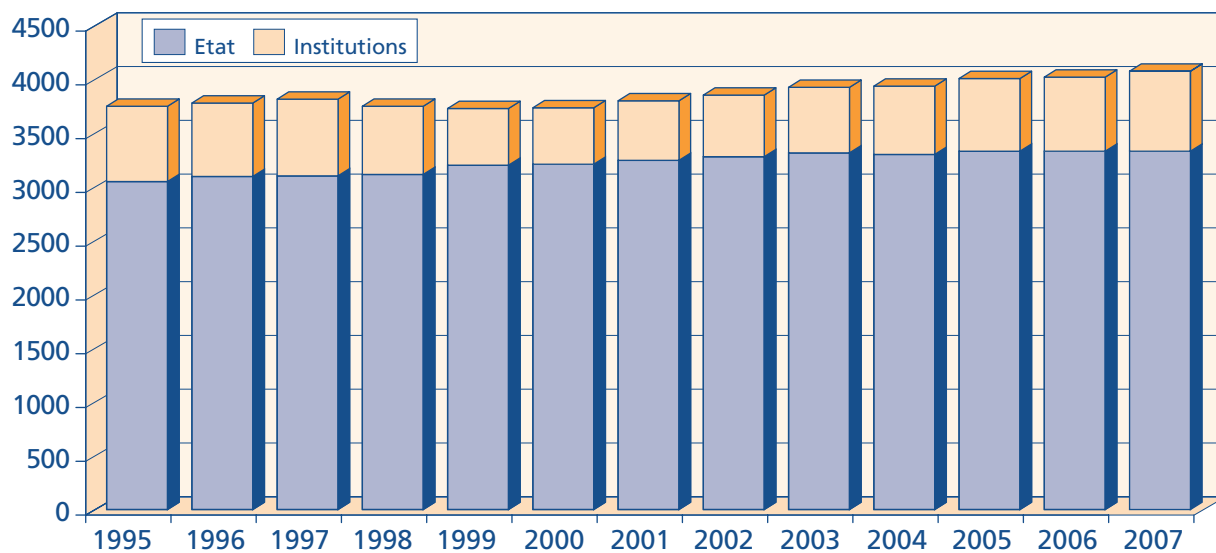
Effectif des assurés et des pensionnés

Pyramide des âges des actifs au 31.12.2007

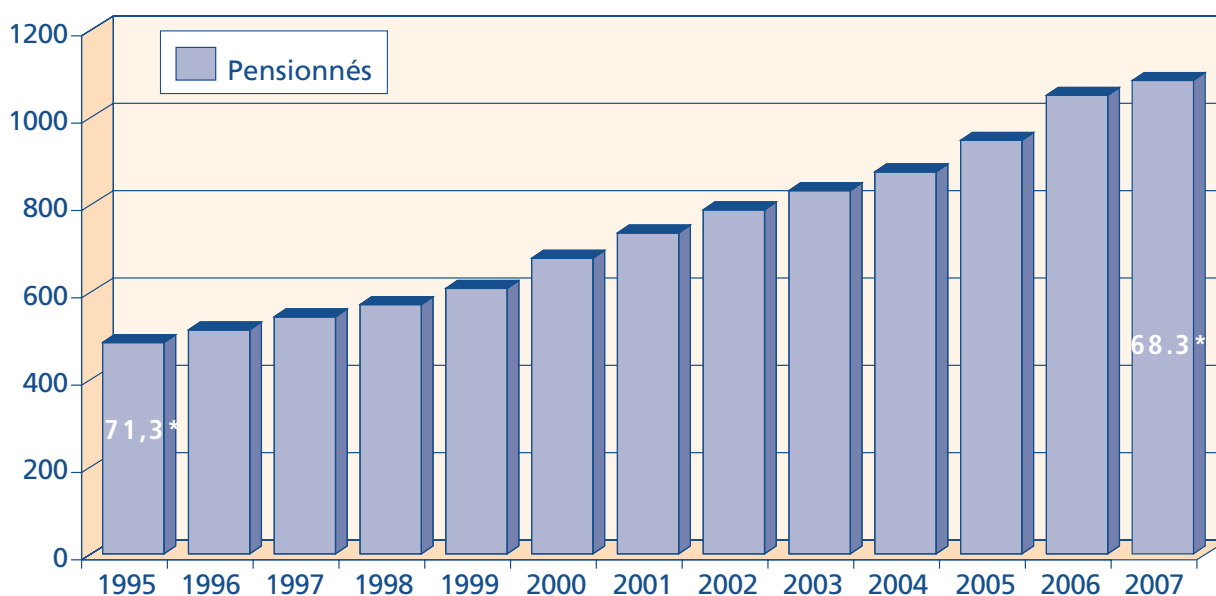
Pyramide des âges des pensionnés retraités au 31.12.2007



Evolution de l'effectif des assurés



Evolution de l'effectif des bénéficiaires de prestations de vieillesse



* Age moyen

Nouvelles rentes de retraite

En 2007, 46 membres ont fait valoir leur droit à la retraite. Ces nouveaux retraités se répartissent de la façon suivante :

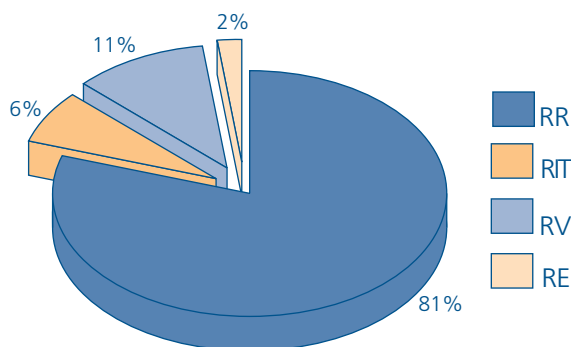
Ages	Nombre	Hommes	Femmes
65	6	4	2
64	7	1	6
63	4	2	2
62	8	5	3
61	6	1	5
60	6	3	3
59	3	1	2
58	5	3	2
57	0		
56	0		
55	1	1	0
TOTAUX	46	21	25

Parmi ces 46 nouveaux retraités, 21 (9 H + 12 F) ont pris une retraite anticipée, ce qui représente le 46 % des nouveaux pensionnés.

Evolution des rentes par catégories depuis 1997

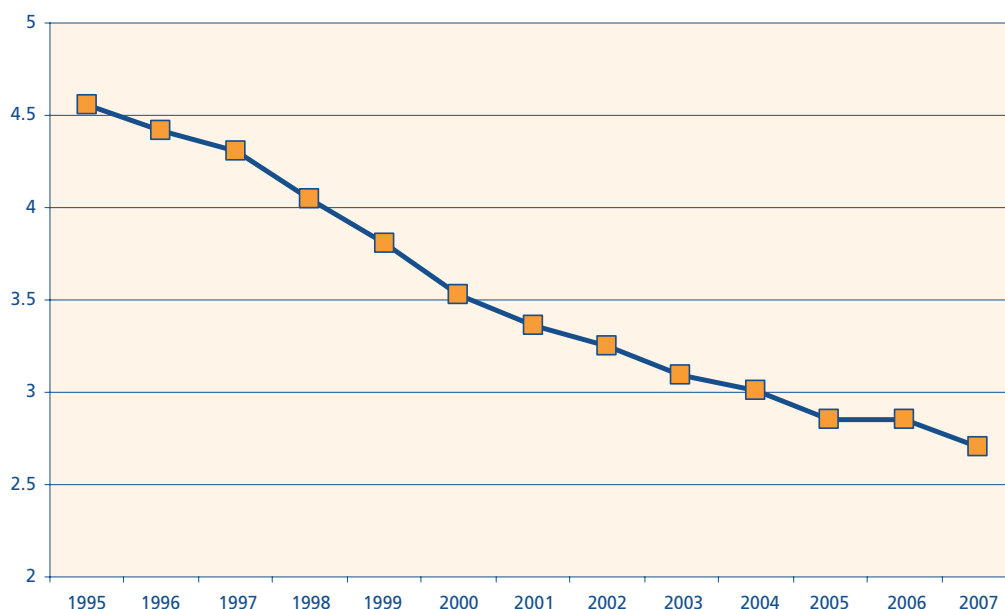
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
► Rentes de retraite (Age moyen)	543 70,9	571 70,8	608 70,1	677 69,3	735 68,7	788 68,6	832 68,6	875 68,5	947 68,2	1050 67,5	1083 68,3
► Rentes Invalidité	66	69	79	90	92	89	107	113	118	112	107
► Rentes de veuves	151	147	149	150	155	157	154	154	154	152	151
► Rentes de veufs	21	26	26	29	34	37	40	34	34	33	35
► Rentes d'enfants et d'orphelins	102	111	116	111	115	115	137	134	152	160	137
Total	883	924	978	1057	1131	1186	1270	1310	1405	1507	1513

Répartition des rentes en % selon les montants versés



Evolution du rapport démographique

Compte tenu, d'une part de l'évolution du nombre d'actifs et de pensionnés en 2007 et, d'autre part de l'augmentation constante de l'espérance de vie, le rapport démographique a réussi à se maintenir à 2,70 actifs pour un pensionné. Cette tendance va se poursuivre à la baisse et progressivement tendre vers un rapport inférieur à 2.



Autres renseignements statistiques

	31.12.2007	31.12.2006	+/- %
Traitements assurés :	233 242 000	226 572 000	+ 2,9 %
Traitement assuré moyen :	57 100	56 300	+ 1,4 %
Rentes de retraites assurées :	122 947 000	123 142 000	- 0,2 %
Rente retraite assurée moyenne :	30 100	30 600	- 1,6 %
Rentes servies :	54 284 000	54 506 000	- 0,4 %
Rente de retraite servie moyenne :	35 900	36 200	- 0,8 %
Age moyen des assurés actifs H :	44,80 ans	44,45 ans	
Age moyen des assurés actifs F :	41,70 ans	41,40 ans	

*Bilan et
compte
d'exploitation
2007*

Bilan au 31 décembre 2007

ACTIFS	Annexe	31.12.2007	31.12.2006
Placements		844'822'377.61	492'473'939.20
Liquidités	6.4.	128'542'482.51	28'264'562.63
Créances à court terme	7.1.	3'522'839.03	1'961'676.12
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	6.4.	146'782'739.31	120'348'123.00
Obligations et autres créances en monnaies étrangères	6.4.	85'261'059.23	48'271'854.32
Actions de sociétés suisses et titres analogues	6.4.	134'784'776.87	79'544'696.99
Actions de sociétés étrangères et titres analogues	6.4.	128'552'827.84	70'525'243.95
Placements non-traditionnels	6.4.	46'630'428.63	31'436'486.36
Immeubles et fonds immobiliers suisses	6.4.	118'508'084.15	100'233'632.30
Placements collectifs d'immeubles étrangers	6.4.	25'940'577.32	5'390'050.00
Matières premières	6.4.	26'295'537.72	6'434'983.53
Autres actifs		1 025.00	62 630.00
Compte de régularisation actif	7.1.	1'240'534.94	2'637'127.96
TOTAL DES ACTIFS		846'062'912.55	495'111'067.16
PASSIFS			
Dettes	7.1.	2'197'601.55	2'047'786.65
Compte de régularisation passif	7.1.	1'050'828.09	1'008'969.18
Provisions non techniques		0.00	0.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	5.8.	1'170'226'000.00	1'123'948'000.00
Capital de prévoyance assurés actifs		587'752'000.00	547'347'000.00
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes		544'031'000.00	547'055'000.00
Provision pour vieillissement de l'effectif		23'754'000.00	19'699'000.00
Provision pour abaissement du taux technique		14'689'000.00	9'847'000.00
Réserve de fluctuations de valeurs		0.00	0.00
Fonds libres (+) /Découvert (-)	5.8.	-327'411'517.09	-631'893'688.67
Situation en début d'exercice		-631'893'688.68	-608'639'950.44
Excédent des produits (+)/ charges (-)		304'482'171.59	-23'253'738.23
TOTAL DES PASSIFS		846'062'912.55	495'111'067.16
Degré de couverture selon art 44 al 1 OPP2		72.0%	43.8%

Compte d'exploitation au 31 décembre 2007

	Annexe	31.12.2007	31.12.2006
+ Cotisations et apports ordinaires et autres		395'747'241.10	55'510'551.55
Cotisations des salariés	7.2.1	20'555'707.30	20'107'128.10
Contributions de l'employeur	7.2.1	27'996'079.30	30'160'974.60
Cotisations supplémentaires des salariés	7.2.1	62'877.45	12'396.25
Cotisations supplémentaires de l'employeur	7.2.1	4'305'230.75	3'889'931.20
Primes uniques et rachats	7.2.1	1'821'311.35	1'334'659.55
Versement unique de l'employeur pour assainissement		341'000'000.00	0.00
Subsides du fonds de garantie		6'034.95	5'461.85
+ Prestations d'entrée		6'379'374.09	4'772'459.44
Apports de libre passage		5'721'675.74	3'608'574.89
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		657'698.35	1'163'884.55
= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		402'126'615.19	60'283'010.99
- Prestations statutaires		-54'448'710.60	-51'616'450.70
Rentes de vieillesse		-38'218'829.80	-35'722'207.60
Rentes de survivants		-5'017'738.00	-5'017'622.00
Rentes d'invalidité		-2'909'408.00	-3'048'817.00
Autres prestations réglementaires	7.2.3	-8'302'734.80	-7'827'804.10
Prestations en capital à la retraite		0.00	0.00
- Prestations de sortie		-11'373'467.90	-13'105'056.15
Prestations libre passage en cas de sortie		-7'797'252.80	-9'415'952.30
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	7.2.4	-3'576'215.10	-3'689'103.85
= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-65'822'178.50	-64'721'506.85
(+/-) Dissolution (+) /Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contribution	7.2.5	-46'278'000.00	-46'458'000.00
Constitution de capital de prévoyance des assurés actifs		-40'405'000.00	2'853'000.00
Dissolution de capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes		3'024'000.00	-40'183'000.00
Constitution de provisions pour vieillissement d'effectif	5.7.	-4'055'000.00	-3'843'000.00
Constitution de provisions pour abaissement du taux technique	5.7.	-4'842'000.00	-5'285'000.00
- Charges d'assurance		-338'861.85	-428'540.05
Cotisations au Fonds de garantie	5.3.	-338'861.85	-428'540.05
= Résultat net de l'activité d'assurance		289'687'574.84	-51'325'035.91
+ Résultat net des placements	6.7.	16'189'305.24	29'403'855.20
Liquidités		3'858'387.15	311'674.10
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		1'968'694.18	1'282'451.42
Obligations et autres créances en monnaies étrangères		1'716'795.97	-850'487.58
Actions de sociétés suisses et titres analogues		250'640.93	14'046'888.45
Actions de sociétés étrangères et titres analogues		368'880.87	7'059'762.88
Placements non-traditionnels		2'120'952.80	2'219'910.43
Immeubles et fonds immobiliers suisses		4'674'656.35	6'745'270.30
Placements collectifs d'immeubles étrangers		-1'469'879.71	0.00
Matières premières		3'641'586.61	-653'901.05
Frais d'administration de la fortune		-941'409.91	-757'713.75
(+/-) Dissolution (+) /Constitution (-) de provisions non techniques		0.00	0.00
+ Autres produits		53'118.38	105'032.35
- Frais d'administration	7.2.6	-1'447'826.87	-1'437'589.87
Excédent des produits(+)/charges(-) avant constitution /dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs		304'482'171.59	-23'253'738.23
(+/-) Dissolution (+) /Constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs		0.00	0.00
= Excédent des produits (+) /charges (-)		304'482'171.59	-23'253'738.23

Annexe aux comptes annuels 2007

1. Base et organisation

1.1. Forme juridique et but

La Caisse de retraite et de prévoyance du personnel enseignant du Canton du Valais (Caisse ou CRPE) est une institution indépendante de droit public. Son siège social est à Sion.

Elle a pour but d'assurer le personnel enseignant des degrés primaires et secondaires I et les employés des institutions affiliées ainsi que leurs proches contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

1.2. Enregistrement LPP et fonds de garantie

La CRPE est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton du Valais sous numéro VS009 au sens de l'art 48 LPP. Elle est affiliée au fonds de garantie LPP.

1.3. Indication des actes et des règlements

Le cadre des activités de la Caisse est fixé dans les textes et documents suivants :

- Lois et ordonnances sur la prévoyance professionnelle, sur le libre passage, sur le Fonds de garantie et l'encouragement à la propriété
- Loi cantonale régissant les institutions étatiques de prévoyance (LIEP)
- Règlement de base 2007 du 7 février 2007 (remplace les statuts 2000)
- Règlement de placement du 1^{er} janvier 1999
- Règlement de la commission des immeubles du 1^{er} janvier 2004
- Règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan du 1^{er} janvier 2005
- Règlement sur la liquidation partielle de la Caisse entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008
- Règlement sur l'organisation et le fonctionnement de l'Assemblée des délégués entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008
- Règlement des indemnités des membres du Comité de la Caisse entré en vigueur le 1^{er} janvier 2007
- Règlement de la direction du 7 novembre 2007
- Règlement sur les modalités de signature entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005

1.4. Organe de gestion/Droit à la signature

Les organes de la Caisse sont :

- Le Comité, organe de gestion paritaire dont les membres sont élus pour 4 ans, sous réserve de la fusion prévue pour fin 2009
- L'assemblée des délégués composée de 100 membres élus par les assurés ou les associations du personnel et de retraités pour une durée de 4 ans, mais sous réserve de la fusion prévue pour fin 2009
- La direction, dont les tâches et attributions sont fixées dans un règlement interne
- L'organe de contrôle, représenté par l'Inspection cantonale des finances

La Caisse est engagée par la signature collective à deux du président ou du vice-président et du directeur ou de son remplaçant.

Composition du Comité

Le Comité est un organe paritaire composé de 4 membres représentant l'employeur et nommés par le Conseil d'Etat et de 4 membres représentant les assurés, choisis parmi les assurés et élus par l'assemblée des délégués sur proposition des associations de personnel. Il désigne notamment son président. En 2007, le Comité comprenait encore 5 représentants de l'employeur et 5 représentants des employés :

Membres	Fonction	Entrée en fonction	Fin du mandat
Jacques-André Schneider	Président ¹⁾	2003	2007 (février)
Helga Koppenburg Emery	Présidente	2007 (mars)	2009
Anne-Lyse Salamin-Perruchoud	Membre ¹⁾	2003	2009
David Chambovey	Membre ¹⁾	2000	2009
Jacques Darioly	Membre ¹⁾	1994	2007 (retraite)
Pascal Mabillard	Membre ¹⁾	1994	2007 (démissionnaire)
Gérald Duc	Vice-Président ²⁾	1999	2009
Dominique Dubuis	Membre ²⁾	2001	2009
Rolf Eggel	Membre ²⁾	2004	2009
Bernhard Meichtry	Membre ²⁾	2004	2007 (démissionnaire)
Claude Rapillard	Membre ²⁾	2004	2009

¹⁾ représentant de l'employeur ²⁾ représentant des employés

Dans le contexte de la LIEP, ces 10 membres sont demeurés en fonction jusqu'à leur renouvellement dans le cadre des nouvelles dispositions, soit jusqu'à fin 2007. Pour 2008 et 2009, le Conseil d'Etat a prolongé les fonctions de Mmes Koppenburg Emery et Salamin-Perruchoud ainsi que celle de M. Chambovey et a nommé pour remplacer M. Darioly, M. Olivier Beney, délégué aux finances et réformes communales au DFIS.

L'assemblée des délégués a renouvelé le 13 juin 2007 les mandats de ses 4 représentants restants.

1.5. Gérance

La gérance de la Caisse est confiée à une équipe de 5,85 personnes sous la direction de M. Patrice Vernier. L'équipe a la charge d'administrer les affaires courantes de la Caisse et d'exécuter les décisions du Comité ainsi que des commissions de placement et des immeubles.

Le directeur participe d'office aux travaux des commissions internes de la Caisse. Sauf disposition contraire, il assiste, avec voix consultative, aux séances des Commissions ainsi qu'à l'assemblée des délégués.

1.6. Expert, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

1.6.1. Expert agréé en prévoyance professionnelle

L'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle, HEWITT SA Neuchâtel, détermine chaque année le montant des engagements de la Caisse et vérifie la conformité des dispositions réglementaires aux prescriptions légales. Il détermine également périodiquement si l'institution offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements. La dernière expertise technique a été réalisée en 2003 sur la base du bilan de la Caisse au 31.12.2002. Une nouvelle expertise sera effectuée dans le courant de 2008 sur la base des comptes au 31.12.2007.

1.6.2. Organe de contrôle

L'inspection cantonale des Finances, organe de contrôle de la CRPE, vérifie chaque année la légalité des comptes, des placements et de la gestion.

1.6.3. Conseillers

Médecins-conseils: Dr. Pierre Battaglia, Monthey, Georges Perraudin, Martigny, Pierre-Marie Dufour, Sion, Stéphane Berclaz, Sierre, Bernhard Aufderegg, Viège, Stefan Lorétan, Brigue.

Consultant financier : Lusenti Partners Sàrl, à Nyon, pour la vérification de la performance et l'attestation concernant l'extension des possibilités de placement.

1.6.4. Autorité de surveillance

La Caisse est placée sous la surveillance de l'Autorité de surveillance des fondations LPP du canton du Valais.

La Caisse est aussi soumise à la haute surveillance du Conseil d'Etat qui l'exerce par l'intermédiaire du DFIS (jusqu'au 31.12.2006 par le DECS), à qui la Caisse rend compte de sa gestion et transmet les comptes et son rapport annuel de gestion.

1.7. Institutions affiliées

Etat des institutions affiliées au 31.12.2007 (Nombre d'activités)*

• Abbaye St Maurice	1	• Institut Ste-Agnès	6
• AEMO	7	• Kinderdorf St-Antonius	27
• ASA-VALAIS	7	• Kloster St-Ursula	1
• Asile des Aveugles	2	• La Chaloupe	8
• Cité Printemps	30	• La Fontanelle	21
• Conseil de Fabriques	2	• Maya Joie	1
• Coteau du Soleil	2	• ORIPH	93
• Collaborateurs CRPE	9	• Schlosshotel Leuk	7
• Ecole Cant. d'Art du Valais	55	• St-Josefsheim	2
• Evêché de Sion	4	• St-Raphaël	56
• FOVAHM	148	• Diverses communes	99
• Insieme	155	• Divers CO	11
• Institut Don Bosco	17	TOTAL	771

* Les activités ne doivent pas être confondues avec le nombre d'assurés; en effet, un assuré peut avoir plusieurs activités.

2. Membres actifs et pensionnés

2.1. Assurés actifs

La Caisse a enregistré une augmentation nette de 62 assurés cotisants en 2007 contre 13 en 2006. Le nombre des cotisants s'élève à 4083 au 31 décembre 2007, soit une progression annuelle de 1,5% contre 0,3% en 2006. Sur ces 4083, 3353 affiliés étaient salariés de l'Etat provenant des écoles publiques (CO, primaires, enfantines). Les autres 730 assurés font partie des institutions affiliées à la Caisse.

Mouvement des membres actifs

	2007	2006
Effectif au 1 ^{er} janvier	4021	4008
Affiliations	+ 273	+ 301
Démissions	./. 154	./. 171
Mises à la retraite	./. 48	./. 114
Nouveaux invalides	./. 9	./. 2
Décès d'assurés actifs	./. 0	./. 1
Effectif net au 31 décembre	4083	4021
	2007	2006
Hommes	1393	1389
Femmes	2690	2632
Total	4083	4021

2.2. Bénéficiaires de rentes

	2007	2006
Rentes de vieillesse	1083	1050
Rentes d'enfants de retraités	73	91
Rentes d'invalidité	107	112
Rentes d'enfants d'invalides	46	46
Rentes de survivants	186	185
Rentes d'orphelins	18	23
Total	1513	1507

3. Nature de l'application du but de la Caisse

3.1. Explication du plan de prévoyance

Le plan de prévoyance de la CRPE couvre les conséquences économiques de l'invalidité et du décès dès le premier jour de l'entrée en service au plus tôt toutefois le 1^{er} janvier qui suit le 17^{ème} anniversaire.

Le plan de prévoyance de la CRPE couvre les conséquences économiques de la vieillesse dès le premier jour de l'entrée en service au plus tôt toutefois le 1^{er} septembre de l'année du 22^{ème} anniversaire. Pour les assurés des institutions affiliées, le risque vieillesse est assuré dès le 1^{er} jour du mois qui suit le 22^{ème} anniversaire.

La CRPE est une institution de prévoyance enveloppante. Le plan de prévoyance, défini selon le principe de la primauté des prestations, a les caractéristiques principales suivantes :

Traitement assuré :	Traitement annuel de base sans 13 ^{ème} salaire réduit d'un montant de coordination correspondant à 15 % du traitement brut;
Age de la retraite :	Ordinaire : 62 ans pour les hommes et les femmes;
Rente de retraite :	60 % du dernier traitement assuré pour 40 années de sociétariat et 62 ans d'âge;
Rente Pont AVS :	Calculée sur 40 ans et versée depuis la retraite jusqu'à l'âge AVS. Son montant maximal correspond à la rente AVS maximale, soit CHF 26 520.-; cette rente temporaire est financée paritairement par l'employeur et par l'assuré. Le remboursement de l'assuré s'effectue par une réduction viagère sur la rente de retraite;
Rente d'invalidité :	Egale à la rente de retraite à 62 ans;
Rente de conjoint :	60 % de la rente de retraite à 62 ans ou de la rente en cours;
Rente d'enfant d'invalidité et d'orphelin :	20 % de la rente de retraite à 62 ans ou de la rente en cours;
Rente d'enfant de retraité :	15 % de la rente de retraite;
Capital au décès :	versé si un assuré actif sans laisser d'ayant droit à une rente selon le règlement de la Caisse.

3.2. Financement, méthode de financement

Chaque assuré, couvert uniquement pour les risques d'invalidité et de décès, paie une contribution annuelle de 1 % du traitement cotisant.

Chaque assuré, couvert pour l'ensemble des risques (retraite, invalidité et décès), paie une contribution annuelle de 8,8 % du traitement cotisant.

L'employeur verse à la CRPE une contribution égale à 1,5 % des traitements cotisant couverts uniquement pour les risques de décès et d'invalidité. Pour les assurés couverts pour l'ensemble des risques (retraite, invalidité, décès) la contribution de l'employeur est égale à 11,7 % des traitements cotisants.

Les institutions affiliées s'acquittent d'une cotisation supplémentaire de 1,5 % du traitement cotisant au titre de contribution d'assainissement, sauf si ses engagements sont couverts à 100 %.

Autres sources de financement

- Les cotisations de rappel lors de toute augmentation du traitement cotisant liée à une promotion de carrière ou à un changement de classe
- les prestations de libre passage transférées à la Caisse et les achats d'années de sociétariat
- Les apports liés au compte de retraite anticipée
- La participation de l'employeur au financement du pont AVS
- Les revenus de la fortune
- En 2007 : le versement unique de CHF 341 millions de francs de l'Etat du Valais pour l'assainissement de la Caisse

3.3. Dérogation au principe du bilan en caisse fermée et garantie des prestations

Par décision du 05 juillet 1989, l'Autorité de surveillance, sous la requête de l'expert en prévoyance professionnelle, a autorisé la CRPE à déroger au principe du bilan en caisse fermée conformément à l'article 45 OPP2.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1. Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC26

En application de l'article 47 OPP2, les comptes de la CRPE sont présentés en conformité avec la recommandation comptable Swiss GAAP RPC26, obligatoire dès le 1^{er} janvier 2005.

4.2. Principes comptables et d'évaluation

Liquidités et créances à court terme

Toutes les liquidités bancaires sont évaluées en CHF. Les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

Obligations et autres créances de débiteurs suisses

Les obligations cotées sont évaluées à la valeur boursière. Les obligations non cotées ainsi que les autres créances suisses figurent au bilan à leur valeur de remboursement. Les placements collectifs figurent au bilan à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année.

Obligations et autres créances en monnaies étrangères

Les obligations en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Les placements collectifs figurent au bilan à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année en francs suisses.

Actions de sociétés suisses et étrangères

Les actions cotées, ainsi que les mandats de gestion, sont évalués à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année en francs suisses.

Les placements collectifs figurent au bilan à la valeur boursière et au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Immobilier suisse

Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Les états locatifs bruts au 31 décembre sont capitalisés sur la base d'un taux moyen de 6,5%. Ce taux comprend le taux d'intérêt de base, les frais d'entretien et de rénovation, les risques de vacances, les frais d'administration ainsi qu'une marge d'assainissement, et sera revu tous les 3 à 5 ans en fonction d'une estimation faite par un expert.

Les placements collectifs figurent au bilan à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année.

Immobilier étranger

Les placements collectifs figurent au bilan à la valeur boursière et au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Placements non-traditionnels et matières premières

Les placements effectués revêtent tous la forme de placements collectifs. Ils figurent au bilan à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année en francs suisses.

4.3. Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Les principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes n'ont subi aucun changement par rapport à l'exercice 2006.

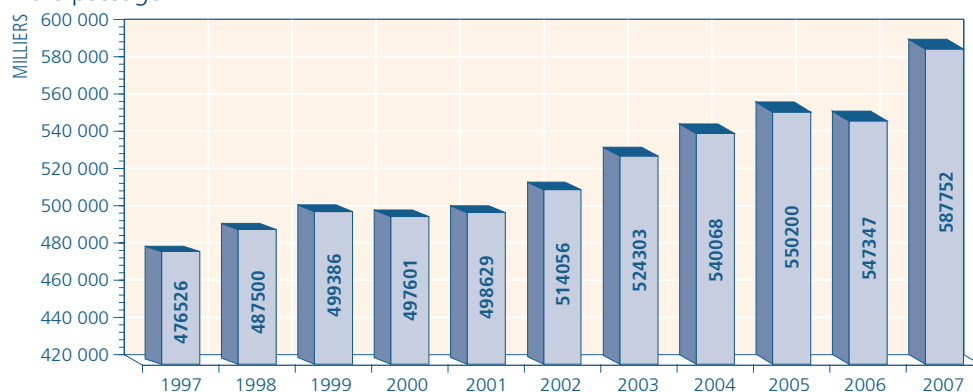
5. Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture

5.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

La CRPE est une caisse autonome qui ne réassure aucun risque.

5.2. Evolution du capital de prévoyance pour les assurés actifs

Le capital de couverture des assurés actifs correspond à la somme des prestations de libre passage.



	2007	2006
Début de l'exercice	547'347'000	550'200'000
Fin de l'exercice	587'752'000	547'347'000
Augmentation(+)/Diminution(-)	+ 40'405'000	- 2'853'000
En pourcent	+ 7,38%	- 0,52%

Le caractère unique de cette très forte augmentation des capitaux est principalement imputable au passage des anciens statuts 2000 au nouveau règlement de base. Le mode de calcul des prestations de libre passage ne se faisant plus sur un nombre possible d'années de sociétariat à 65 ans, mais à 62 ans, les engagements des assurés ont dû être revus à la hausse. L'expert agréé a chiffré ce coût à environ CHF 13,6 millions de francs. Le montant des engagements tient aussi compte des versements effectués par les assurés pour le compte de retraite anticipée (CHF 661'000.-).

5.3. Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Loi sur la prévoyance professionnelle

La Caisse a rempli toutes les obligations légales concernant la gestion des comptes individuels de vieillesse et de prestations de libre passage découlant de la LPP. L'évolution de l'avoir de vieillesse des assurés se résume comme suit :

Total des avoirs de vieillesse des actifs au 31.12.2007 :	CHF 255 100 450.-
Total des avoirs de vieillesse des actifs au 31.12.2006 :	CHF 238 469 000.-
Salaires coordonnés 2007 :	CHF 164'988'184.-
Salaires coordonnés des invalides 2007 :	CHF - 3'837'832.-
Somme des salaires coordonnés 2007 :	CHF 161'150'352.-
Bonifications de vieillesse 2007 :	CHF 20'766'072.-
Bonifications de vieillesse des invalides 2007 :	CHF - 637'103.-
Somme des bonifications de vieillesse 2007 :	CHF 20'128'969.-

Conformément à l'art 12 OPP2, les avoirs de vieillesse ont été crédités, pour l'année 2007, d'un intérêt de 2,5% (idem en 2006).

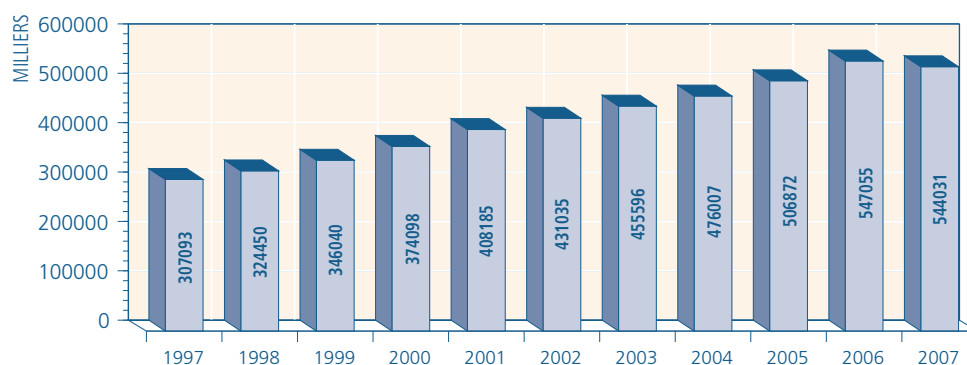
Fonds de garantie LPP

La contribution obligatoire de la Caisse au fonds de garantie a obligé celle-ci à verser à ce fonds les sommes suivantes :

	Taux	2007	Taux	2006
Au titre de la structure d'âge défavorable	0.07%	112'805	0.07%	109'860
Au titre de l'insolvabilité	0.02%	226'057	0.03%	318'680
Total		338'862		428'540
Subsides obtenus		- 3'099		-5'462
		335'763		423'078

5.4. Evolution du capital de prévoyance pour les pensionnés

Le capital de couverture des bénéficiaires de rentes correspond à la réserve mathématique de toutes les rentes versées.



	2007	2006
Début de l'exercice	547'055'000	506'872'000
Fin de l'exercice	544'031'000	547'055'000
Augmentation(+)/Diminution(-)	- 3'024'000	+ 40'183'000
En pourcent	- 0,55%	+ 7.93%

La diminution du capital de couverture est due au fait que le montant total des rentes servies a diminué et que l'âge moyen des retraités a augmenté.

5.5. Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise technique a été établie sur la base de la situation financière au 31.12.2002/01.01.2003. Les principales conclusions de Hewitt ont permis aux organes dirigeants de la Caisse de prendre les mesures nécessaires pour améliorer la situation de la Caisse. Les mesures d'assainissement introduites dans le nouveau règlement en lieu et place des statuts 2000 et la recapitalisation de l'Etat à hauteur de CHF 341 millions sont les conséquences issues de cette expertise.

La Caisse, en conformité avec la LIEP, réalisera en collaboration avec la CPPEV dans le courant de l'année 2008 une nouvelle expertise actuarielle dans le but d'optimiser la préparation de la fusion des deux entités et de dégager des tendances visant à renforcer la situation financière des caisses.

5.6. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Bases techniques

L'évaluation des engagements de prévoyance à l'égard des assurés actifs (prestations de libre passage) et des pensionnés (réserve mathématique des rentes en cours) est réalisée par l'expert agréé de la Caisse compte tenu des bases techniques EVK/PRASA 2000 au taux technique de 4,5%.

Composition des provisions techniques

Les provisions techniques sont déterminées selon les dispositions du règlement pour les passifs de nature actuarielle.

5.7. Modification des bases et hypothèses techniques

Provision de longévité

Une provision de longévité correspondant à 0,3 % par année de la somme des engagements est constituée. L'objectif est d'obtenir une provision de 3% du capital de prévoyance des assurés actifs et des pensionnés d'ici 2010 afin de compenser l'augmentation de l'espérance de vie attendue entre les années 2000 et 2010. Cette provision a été portée à CHF 23'754'000.– à fin 2007, représentant le 2,1 % des engagements de prévoyance.

Provision d'abaissement du taux technique

Sur recommandation de l'expert agréé, le Comité a décidé, dans le cadre de l'adoption du règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, de constituer une provision à charge des exercices 2005 à 2009 dans le but de baisser, à moyen terme, de 4,5 % à 4 % le taux technique pour le calcul de la réserve mathématique des rentes en cours. Cette décision découle des études concluant à la diminution des espérances attendues de rendement de la fortune en raison de l'évolution des taux d'intérêt. La provision nécessaire devrait représenter en 2010 environ 4,5 % de la réserve mathématique, soit environ CHF 26'000'000.–. Cette provision a été portée à CHF 14'689'000.– à fin 2007, représentant le 2,7 % des engagements de prévoyance des pensionnés.

5.8. Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Le degré de couverture est défini conformément à la LPP et à ses dispositions d'application (art 44 OPP2). Il est établi sur la base de la fortune de la Caisse au 31 décembre.

Au 31 décembre 2007, le degré de couverture de la CRPE, attesté par l'expert agréé, atteint 72,0 %. Il est calculé comme suit :

	au 31.12.2007	au 31.12.2006
Fortune disponible selon art 44 al 1 OPP2	842'814'483	492'054'311
Prestations de libre passage des actifs	587'752'000	547'347'000
Réserve mathématique des pensionnés	544'031'000	547'055'000
Provision pour vieillissement de l'effectif	23'754'000	19'699'000
Provision pour abaissement du taux technique	14'689'000	9'847'000
Total des engagements	1'170'226'000	1'123'948'000
Excédent de passif	327'411'517	631'893'689
Degré de couverture OPP2, art 44 al 1	72.0 %	43.8 %

Grâce à l'importante et nécessaire recapitalisation de la Caisse dans le courant de l'année, à la légère diminution de la réserve mathématique des pensionnés et aux résultats de la gestion de fortune, le découvert technique s'est considérablement réduit et le degré de couverture a pu s'établir à 72,0 %. Sans la hausse exceptionnelle des engagements des actifs, le degré de couverture au 31.12.2007 de la Caisse aurait atteint 72,9 %.

Suite à la recapitalisation de l'Etat intervenue début 2007, le degré de couverture de la Caisse était passé de 43,8 % à 72,3 % au 1^{er} janvier 2007. Sur l'exercice en revue, la Caisse a donc réussi à maintenir son degré de couverture quasi inchangé.

6. Explications relatives aux placements

6.1. Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

6.1.1. Organisation de la gestion

La fortune de la Caisse est administrée de façon à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités.

Pour atteindre ces objectifs, la Commission de gestion a nommé et contrôle une Commission de placements chargée de suivre la gestion du portefeuille-titres et de veiller à ce que les investissements se fassent en conformité avec les différentes dispositions légales. Celle-ci est constituée de

Membres	Fonction	Entrée en fonction	Fin du mandat
Jacques-André Schneider	Président	2003	2007 (février)
Helga Koppenburg Emery	Présidente	2007 (mars)	2009
David Chambovey	Membre	2003	2009
Gérald Duc	Vice-Président	2003	2009
Dominique Dubuis	Membre	2003	2009

Cette Commission a été renouvelée de facto pour 2008 et 2009. Le Directeur participe aux séances à titre consultatif. Cette commission se base sur un règlement de placement entré en vigueur en 1999 et régulièrement adapté.

Les décisions de la Commission de placement sont notifiées dans un PV ad hoc. Chaque trimestre, les membres du Comité reçoivent un rapport détaillé de l'évolution du portefeuille et de ses indices de référence.

La fortune immobilière est notamment investie dans des immeubles situés en Valais et dans des copropriétés immobilières en Suisse Romande et au Tessin. Une commission immobilière est chargée, sur la base du règlement de la Commission des immeubles entré en vigueur en 2004, de suivre l'évolution du parc immobilier de la Caisse et de préparer des propositions d'achat ou de vente pour la Commission de gestion. Celle-ci se compose de :

Membres	Fonction	Entrée en fonction	Fin du mandat
Patrice Vernier	Président	2004	2009
David Fadi	Membre	2004	2009
Gérald Duc	Membre	2004	2009
Dominique Dubuis	Membre	2004	2009

Cette commission a également été renouvelée de facto pour 2008 et 2009. La gestion de tous les immeubles est assumée totalement en extérieur par des professionnels de la branche :

- à Monthey : Fiduciaire Künzle
- à Sion : Régie immobilière Roduit-Bourban
- à Brigue : Treuhand AG Viktor Kämpfen

6.1.2. Principes de placement

La Commission de gestion de la CRPE a déterminé une allocation stratégique des actifs à cinq ans. La dernière analyse, motivée par l'évolution structurelle et conjoncturelle de l'environnement de la Caisse, s'est concrétisée en février 2004. Les limites fixées

par la Commission de gestion sont arrêtées de manière à respecter les dispositions de l'OPP2 en matière de limites de placements. En mars 2006, la Commission de gestion a choisi de diversifier davantage le portefeuille de la Caisse par l'introduction de trois classes d'actifs spécifiques, à savoir : les obligations convertibles, les matières premières et l'immobilier étranger.

Dans un but de rationalisation de la gestion et de diminution des coûts et des risques, la Commission de placement fait essentiellement recours aux placements collectifs, soit sous forme de fonds de placement soit sous forme de fondations de placement. Par ailleurs, la Caisse a également confié un mandat de gestion pour les actions suisses. Le mandat conféré pour la gestion directe des obligations étrangères a été arbitrée pour des raisons de coûts et de simplicité administrative en un fonds institutionnel géré par les mêmes personnes et de façon identique. Seul un portefeuille en actions étrangères est géré en interne, mais uniquement par le biais de placements collectifs.

6.1.3. Allocation stratégique

L'allocation stratégique actuelle est fondée, dans ses principes, sur une analyse de congruence actifs passifs de 2003. La répartition des actifs a été modifiée par la suite, la dernière fois en 2006.

Les limites de placement fixées par le Comité respectent les dispositions de l'OPP2 en matière de placements (voir pt 6.4.)

Limites OPP2, article 54

Classes d'actifs	Allocation stratégique	Allocation effective au 31.12.07	Marges d'ajustement	Limites OPP2
Liquidités et placements à terme	3.00 %	15.28 %	1.0 % - 5.0 %	100 %
Obligations suisses	26.00 %	17.45 %	22.0 % - 35.0 %	100 %
Obligations convertibles	2.00 %	2.67 %	0.0 % - 3.0 %	
Obligations en ME	11.00 %	7.46 %	8.0 % - 15.0 %	20 %
Actions suisses	13.00 %	16.02 %	10.0 % - 15.0 %	30 %
Actions étrangères	12.00 %	15.28 %	10.0 % - 15.0 %	25 %
Placements non traditionnels	5.00 %	5.54 %	2.5 % - 7.5 %	
Matières premières	2.00 %	3.13 %	0.0 % - 3.0 %	
Immobilier suisse	24.00 %	14.09 %	20.0 % - 35.0 %	50 %
Immobilier étranger	2.00 %	3.08 %	0.0 % - 3.0 %	5 %
Total	100.00 %	100.00 %		

Limites OPP2, article 55

Classes d'actifs	Limites globales OPP2	Etat CRPE 31.12.2007
Montants en espèces et créances libellées en un montant fixe	100 %	42.86 %
Placements immobilier, actions et titres assimilables	70 %	48.47 %
Actions suisses et étrangères et titres assimilables	50 %	31.30 %
Obligations étrangères en CHF et en monnaies étrangères	30 %	11.30 %
Obligations en monnaies étrangères et actions étrangères	30 %	25.41 %

6.1.4. Instruments financiers dérivés

Conformément à l'OPP2, les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture tout en poursuivant le but d'améliorer la rentabilité du portefeuille. La liste des dérivés ouverts au 31.12.2007 figure au point 6.5 ci-après.

6.1.5. Dépositaires des titres

Au 31.12.2007, les banques suivantes sont dépositaires des fonds et des titres de la Caisse :

- Banque Cantonale du Valais, Sion
- UBS SA, Lausanne
- Crédit Suisse, Sion
- Citco SA, Luxembourg
- Lombard Odier Darier Hentsch, Sion

6.1.6. Mandats de gestion

Le Comité est compétent pour attribuer des mandats de gestion aux banques. Au 31 décembre 2007, le mandat suivant est exercé :

- IAM Independant Mandat Actions suisses CHF 36'194'000.–
Asset Management SA

6.1.7. Contrôle de performance des fonds, des mandats de gestion - Performance globale

La Caisse a attribué à Lusenti Partners Sàrl le mandat de contrôler les méthodes de calculs de performance des différents fonds et portefeuilles de la Caisse et d'établir le rapport sur l'extension des possibilités de placement selon article 59 OPP2.

Par ailleurs, la Caisse collabore avec une société financière indépendante, Fundo SA, attachée à l'EPFL à Lausanne, pour le suivi de l'évolution mensuelle des résultats et la confirmation des calculs. Les performances des fonds et mandats sont fournis par les banques concernées.

6.2. Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art 59 OPP2)

Conformément aux dispositions de l'article 59 OPP2, un rapport a été établi par le consultant financier sur l'extension des possibilités de placement. Elles consistent en des investissements dans des placements alternatifs sous forme de fonds de fonds multi-stratégies et multi-gérants ainsi que dans des matières premières. Les conclusions de ce rapport sont les suivantes :

1. Les possibilités de placement ont été étendues sur la base d'un règlement de placement;
2. Elles ne mettent pas en péril le profil risque/rendement de la Caisse;
3. Le dépassement des limites OPP2 en monnaies étrangères ne présente pas de caractère singulier ou alarmant. Il semble imputable au souhait de bénéficier d'opportunités de placements intéressantes hors de Suisse, à un souci de diversification marqué sur le plan géographique et monétaire.

6.3. Objectifs et calcul de la réserve de fluctuations de valeurs

Principes retenus et explications

La réserve de fluctuation de valeurs est calculée globalement. Elle tient compte de l'ensemble des placements. Le principe de la diversification des actifs reste fondamental.

Le critère de la volatilité globale du portefeuille est retenu avec une probabilité de réalisation de 95%. Les calculs se basent sur les volatilités spécifiques et historiques de chaque classe d'actifs, du poids de chaque véhicule de placements sans tenir compte des différentes corrélations entre ces diverses classes d'actifs.

L'allocation tactique des actifs est revue régulièrement. L'objectif visé par la réserve de fluctuation de valeurs est adapté en conséquence.

Le règlement de placement fait état d'une procédure permettant le calcul d'un objectif très précis de ladite réserve.

Au 31 décembre 2007, les comptes de la CRPE ne recensent pas de réserve de fluctuations de valeur comme le stipule la nouvelle norme comptable Swiss GAAP RPC26 pour les institutions de prévoyance affichant un découvert. Néanmoins, ces institutions doivent quand même fixer un objectif vers lequel ces réserves doivent tendre. Pour la CRPE, compte tenu de son allocation tactique effective, cet objectif a été fixé à CHF 130'803'579.-, soit le 15,55% de l'ensemble des placements.

6.4. Présentation des placements par catégories

Catégories de placements

	31.12.2007	31.12.2006
Placements	841'298'513.58	490'449'633.07
Liquidités	128'542'482.51	28'264'562.62
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	146'782'739.31	120'348'123.00
Obligations suisses	45'217'240.00	78'737'431.17
Placements collectifs	91'663'410.26	26'197'804.28
Obligations étrangères en CHF	9'776'660.00	15'270'120.00
Prêts hypothécaires aux assurés	125'429.05	142'767.55
Obligations et autres créances en monnaies étrangères	85'261'059.23	48'271'854.32
Obligations	0.00	27'143'215.23
Placements collectifs	62'788'044.45	21'128'639.09
Placements collectifs convertibles	22'473'014.78	0.00
Actions de sociétés suisses et titres analogues	134'784'776.87	79'544'696.99
Actions	40'325'225.30	40'252'574.25
Placements collectifs	94'459'551.57	39'292'122.74
Actions de sociétés étrangères et titres analogues	128'552'827.84	70'525'243.95
Placements collectifs	128'552'827.84	70'525'243.95
Placements non traditionnels	46'630'428.63	31'436'486.36
Placements collectifs	46'630'428.63	31'436'486.36
Immobilier	144'448'661.47	105'623'682.30
Immobilier direct	80'345'813.80	76'584'100.00
Copropriétés immobilières	18'450'230.45	16'025'230.45
Placements collectifs d'immeubles suisses	19'712'039.90	7'624'301.85
Placements collectifs d'immeubles étrangers	25'940'577.32	5'390'050.00
Matières premières	26'295'537.72	6'434'983.53
Matières premières	26'295'537.72	6'434'983.53

6.4. Présentation des placements par catégories (suite)

	31.12.2007	31.12.2006
Immeubles		
Immeuble Apollo, Brigue	30'592'700	30'332'500
Immeuble Les Granges, Monthey	1'950'500	1'942'300
Immeuble Potences, Sion	11'467'400	11'452'600
Immeuble Beaumont, Sion	5'154'500	5'154'500
Immeuble Grand- Champsec, Sion	18'611'200	18'604'100
Immeuble Perle du Scex, Sion	9'031'400	9'088'600
Immeuble Etrier, Sion (vendu)	0	9'500
Immeuble Du Rhône, Naters (en construction)	3'538'114	
Total	80'345'814	76'584'100
Immeubles en copropriété		
Immeuble Le marquisat, Monthey	3'640'800	3'636'000
Immeuble Galeries Sédunoises, Sion	600'000	600'000
Immeuble ICC, Genève 1,30% (achat)	4'927'300	2'413'600
Immeuble Métropole, Lausanne 1,6%	3'248'000	3'341'500
Immeuble La Terrasse, Sierre 5,5%	1'650'000	1'650'000
Immeuble Parco Maraini, Lugano 21,5% (en cours de vente)	4'384'130	4'384'130
Total	18'450'230	16'025'230

Correction d'évaluation des immeubles

En appliquant un taux de capitalisation global de 6,5%, les corrections d'évaluation suivantes ont été apportées sur les immeubles au 31.12.2007 :

	Taux 31.12.2007	Plus (+)/moins (-) Value comptable
Immeubles		
Immeuble Apollo, Brigue	6.50 %	260'200
Immeuble Les Granges, Monthey	6.50 %	8'200
immeuble Potences, Sion	6.50 %	14'800
Immeuble Beaumont, Sion	6.50 %	0
Immeuble Grand- Champsec, Sion	6.50 %	7'100
Immeuble Perle du Scex, Sion	6.50 %	-57'200
Immeuble Etrier, Sion (vendu)		
Immeuble Du Rhône, Naters (en construction)		
Total		233'100
Immeubles en copropriété		
Immeuble Le marquisat, Monthey	6.50%	4'800
Immeuble Galeries Sédunoises, Sion	6.50%	0
Immeuble ICC, Genève	6.50%	66'782
Immeuble Métropole, Lausanne	6.50%	-93'500
Immeuble La Terrasse, Sierre	6.50%	0
Immeuble Parco Maraini, Lugano (en cours de vente)		0
Total		-21'918

6.5. Instruments financiers dérivés en cours

Protection monétaire

Une protection contre la baisse du dollar a été décidée pour le seul placement alternatif dont la monnaie de base est le USD. La protection porte sur une contre-valeur de USD 2'500'000.- et fait systématiquement l'objet d'un renouvellement.

Voici la liste de l'opération en cours au 31.12.2007 :

BANQUE										
A/V	MONNAIE	MONTANT	ÉCHÉANCE	PRIX	MONNAIE	MONTANT	COURS 31.12.	MONTANT	VALEUR CHF	GAIN/PERTE
UBS										
Vente	USD	2'500'000	mars.08	1.1327	CHF	2'831'750	1.1266	2'816'500	2'816'500	15'250
TOTAL										15'250

6.6. Valeurs de marché et co-contractants des titres en Securities Lending

Au 31.12.2007, la Caisse n'a plus de valeur au titre de prêt contre garantie aux banques depositaires.

6.7. Explications du résultat net des placements

en CHF

Résultat net des placements

Résultat nets sur liquidités

Produits

Résultat nets sur créances à court terme

Résultat net sur Obligations et autres créances de débiteurs suisses

Revenus sur obligations suisses et titres analogues

Revenus sur obligations étrangères en CHF

Revenus des prêts hypothécaires aux assurés

Gains sur obligations et titres analogues

Pertes sur obligations et titres analogues

Plus-values sur obligations et titres analogues

Moins-values sur obligations et titres analogues

Résultat net sur Obligations et autres créances en monnaies étrangères

Revenus sur obligations mon. étr. et titres analogues

Gains sur obligations et titres analogues

Pertes sur obligations et titres analogues

Plus-values sur obligations et titres analogues

Moins-values sur obligations et titres analogues

Gains de change

Pertes de change

31.12.2007

31.12.2006

16'189'305.24

29'403'855.20

3'858'387.15

311'674.10

3'858'387.15

311'674.10

0.00

0.00

1'968'694.18

1'282'451.42

2'881'239.11

3'407'659.20

430'944.44

574'689.76

0.00

514.25

34.77

200.00

-152'120.00

-168'350.00

522'543.38

157'502.57

-1'713'947.52

-2'689'764.36

1'716'795.97

-850'487.58

2'847'068.43

1'801'472.59

694'487.23

19'581.00

-768'531.84

-75'168.21

693'670.51

535'308.11

-1'602'052.02

-2'516'697.40

377'845.40

510'965.11

-525'691.74

-1'125'948.78

6.7. Explications du résultat net des placements (suite)

en CHF	31.12.2007	31.12.2006
Résultat net sur Actions de sociétés suisses et titres analogues	250'640.93	14'046'888.45
Revenus des actions suisses et titres analogues	1'810'840.85	1'366'171.14
Gains sur actions et titres analogues	246'093.95	665'824.40
Pertes sur actions et titres analogues	-202'106.11	-192'122.00
Plus-values sur actions et titres analogues	4'813'332.76	12'329'903.91
Moins-values sur actions et titres analogues	-6'417'520.52	-122'889.00
Résultat net sur Actions de sociétés étrangères et titres analogues	368'880.87	7'059'762.88
Revenus des actions étrangères	716'546.70	415'746.05
Gains sur actions et titres analogues	219'684.89	590'610.33
Pertes sur actions et titres analogues	-264'119.75	-291'631.30
Plus-values sur actions et titres analogues	3'052'026.45	7'239'494.93
Moins-values sur actions et titres analogues	-3'470'343.07	-989'202.55
Gains de change	126'930.60	111'200.86
Pertes de change	-11'844.95	-16'455.44
Résultat net sur Placements non traditionnels	2'120'952.80	2'219'910.43
Plus-values sur placements non-traditionnels	1'764'766.68	2'112'330.44
Moins-values sur placements non-traditionnels	-9'988.30	-62'000.00
Gains sur placements non-traditionnels	232'924.42	0.00
Gains de change	229'750.00	238'125.00
Pertes de change	-96'500.00	-68'545.01
Résultat net sur Matières premières	3'641'586.61	-653'901.05
Revenus des matières premières	40'200.00	0.00
Plus-values sur matières premières	4'246'232.28	0.00
Moins-values sur matières premières	-644'845.67	-653'901.05
Résultat net sur Immeubles et fonds immobiliers suisses	4'674'656.35	6'745'270.30
Revenus des immeubles et fonds immobiliers suisses	4'909'803.40	4'838'023.10
Gains sur immeubles	0.00	697'906.00
Plus-values sur immeubles et fonds immobiliers suisses	535'673.90	1'486'161.70
Moins-values sur immeubles et fonds immobiliers suisses	-760'020.95	-29'500.00
Frais liés à la vente d'immeuble	-10'800.00	-247'320.50
Résultat net sur Immeubles et fonds immobiliers étrangers	-1'469'879.71	0.00
Revenus des immeubles et fonds immobiliers étrangers	314'235.91	0.00
Gains sur immeubles	0.00	0.00
Plus-values sur immeubles et fonds immobiliers étrangers	622'803.53	0.00
Moins-values sur immeubles et fonds immobiliers étrangers	-2'406'919.15	0.00
Frais de gestion	-941'409.91	-757'713.75

Gains/Pertes : = réalisés ; Plus ou moins values = non réalisés au 31.12.2007

**Performance moyenne des placements
(sans créances à court terme et autres actifs)**

	2007	2006
Somme des actifs au début de l'exercice	490'449'633	467'324'730
Somme des actifs à la fin de l'exercice	841'298'514	490'449'633
Moyenne de l'état des actifs (non pondéré)	665'874'074	478'887'182
Résultat net des placements	16'189'305	29'403'855
Performance des placements	2.43 %	6.14 %

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1. Explications relatives à d'autres postes du bilan

Actif en CHF	31.12.2007	31.12.2006
Créances à court terme	3'522'839.03	1'961'676.12
Impôts anticipés	2'189'070.68	986'544.22
Pont AVS à récupérer	187'774.00	26'107.20
Régies immobilières	-38'336.95	335.00
Avances Rentes AI	27'347.10	15'383.00
Créances institutions	1'156'984.20	933'306.70
Compte de régularisation d'actifs	1'240'534.94	2'637'127.96
Placements intérêts courus	1'054'048.33	2'118'424.60
Immeubles	129'039.50	475'141.60
Administration	57'447.11	43'561.76
Passif en CHF		
Dettes	2'197'601.55	2'047'786.65
Prestations de libre passage et rentes	1'434'617.55	1'569'944.75
Autres dettes	762'984.00	477'841.90
Fonds de garantie	335'763.05	425'396.35
Administration	427'220.95	52'445.55
Compte de régularisation passif	1'050'828.09	1'008'969.18
Immobilier	308'496.50	334'478.45
Affaires judiciaires	389'789.00	279'415.00
Autres	352'542.59	395'075.73

7.2. Explications relatives à d'autres postes du compte d'exploitation

7.2.1. Cotisations et apports ordinaires et autres

Cotisations ordinaires et supplémentaires	2007	2006
Cotisations ordinaires des assurés	20'555'707	20'107'128
Cotisations de rappel assurés	40'861	0
Cotisations risques selon art 15 Règlement	22'017	12'396
Total	20'618'585	20'119'524
Cotisations ordinaires de l'employeur	27'941'915	30'160'975
Cotisations de rappel employeur	54'164	0
Pont AVS - participation au financement	4'305'231	3'889'931
Total	32'301'310	34'050'906
Primes uniques et rachats		
– Achats d'années	887'626	1'151'735
– Achats d'activités	274'983	182'924
– Avoirs retraite anticipée	658'702	0
Total	1'821'311	1'334'659

La cotisation de rappel vient d'être introduite avec le nouveau règlement pour tous les assurés au bénéfice d'une promotion de carrière et/ou d'un changement de classe. Après expérience, il s'est avéré que cette disposition n'avait de sens que pour les enseignants appartenant aux classes de traitement de l'Etat. Le Comité a décidé avec l'aval de l'expert de n'appliquer cette disposition qu'après analyse de chaque cas particulier.

Les comptes de retraite anticipée, également introduits avec le nouveau règlement, comprennent les achats des assurés souhaitant préfinancer leur retraite anticipée.

7.2.2. Adaptation des rentes au renchérissement

En application de l'article 36 de la LIEP qui impose un gel des rentes durant 5 ans à concurrence d'un maximum de 6% au total, les rentes n'ont pas été adaptées au 1er janvier 2008.

7.2.3. Autres prestations réglementaires

	2007	2006
Autres prestations réglementaires	-8'302'734.80	-7'827'804.10
Expertises médicales	-47'111.90	-56'006.45
Intérêts moratoires	-39'089.90	-43'191.65
Perte s/débiteur	0.00	-21'616.00
Pont AVS	-7'291'921.00	-6'760'375.00
Rentes d'enfant	-924'612.00	-946'615.00

7.2.4. Prestations de sortie

	2007	2006
Versements anticipés/divorces	-3'576'215.10	-3'689'103.85
Divorce	-1'357'138.60	-988'332.85
Accession propriété	-2'219'076.50	-2'700'771.00

La Caisse a honoré 33 demandes d'encouragement à la propriété en 2007 pour un total de CHF 2'219'077.- Le montant moyen retiré correspond à CHF 67'244.-.

7.2.5. Constitution de capitaux de prévoyance

	31.12.2007	31.12.2006	Différence
Capitaux de prévoyance Assurés actifs	587'752'000	547'347'000	40'405'000
Capitaux de prévoyance Pensionnés	544'031'000	547'055'000	-3'024'000
Provision pour vieillissement d'effectif	23'754'000	19'699'000	4'055'000
Provision pour abaissement du taux technique	14'689'000	9'847'000	4'842'000
Augmentation nette en 2007			46'278'000

7.2.6. Frais d'administration

	2007	2006
Frais d'administration	-1'447'826.87	-1'437'589.87
Charges de personnel	-777'709.95	-786'659.45
Frais de gestion		
Séances	-62'629.70	-20'804.25
Formation	-18'101.15	-19'720.00
Représentation	-13'849.40	-18'636.25
Loyer, assurance	-64'176.70	-65'411.35
Frais d'exploitation		
Achat matériel et mobilier	-7'234.55	-8'946.70
Informatique	-206'110.45	-143'940.60
Frais machines	-1'432.00	-785.50
Frais de port, téléphone, journaux	-18'746.10	-28'572.23
Frais d'impressions	-17'251.70	-13'528.45
Amortissements	-61'605.00	-64'128.00
Frais administratifs		
Judiciaires, contrôles, expertises	-192'856.52	-258'199.84
Divers	-6'123.65	-8'257.25

8. Demandes de l'Autorité de surveillance

L'autorité de surveillance des institutions de prévoyance professionnelle a pris acte, en date du 27 décembre 2007, des comptes 2006 de la CRPE ainsi que des rapports de l'expert en prévoyance professionnelle et de l'organe de contrôle. Elle n'a formulé aucune remarque particulière dans son rapport mais charge le Comité de la Caisse de donner suite aux remarques formulées par l'organe de contrôle dans les conclusions de son rapport du 30 mai 2007.

Il n'existe actuellement pas de demande de l'autorité de surveillance qui n'ait été réglée.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1. Découvert/Explications des mesures prises (art. 44 OPP2)

La CRPE peut déroger au principe du bilan en caisse fermée puisque le canton garantit ses engagements réglementaires conformément aux dispositions de la LIEP. La Caisse n'est donc pas en situation de découvert au sens de l'art 44 OPP2

Toutefois la sous-capitalisation étant devenue trop importante, des mesures étaient nécessaires pour renforcer la situation financière de la Caisse puisqu'elle doit faire face à une dégradation constante du rapport démographique entre actifs et pensionnés avec comme corollaire des flux négatifs de prévoyance. En ce sens, la recapitalisation à hauteur de CHF 341 millions de francs par l'Etat du Valais, l'augmentation de deux ans de l'âge ordinaire de retraite, le gel des rentes des pensionnés pendant 5 ans sont des mesures prévues par la LIEP qui renforcent la situation financière de la Caisse.

En revanche, l'objectif de degré de couverture fixé par la LIEP pour fin 2009 (80%) ne pourra être atteint compte tenu du niveau de rendement modeste 2007 et des performances négatives des marchés boursiers en ce début d'année 2008. Le Comité de la Caisse devra se montrer attentif à court terme déjà et procéder à une expertise technique commune avec la CPPEV pour évaluer l'évolution future de notre Institution compte tenu d'une part de la fusion prochaine des deux entités prévue pour fin 2009 et d'autre part de la stagnation du personnel enseignant, de la forte augmentation du nombre de pensionnés et de la détérioration du rapport entre les produits et les charges de prévoyance.

9.2. Mise en gage d'actifs

La fortune de la Caisse ne fait l'objet d'aucune mise en gage.

9.3. Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.

9.4. Procédures judiciaires en cours

Procédure pénale

Une instruction pénale est toujours pendante contre les anciens dirigeants de la Caisse depuis juillet 2003. Une ordonnance d'inculpation a été rendue publique en juin 2007 par le juge d'instruction rendant compte des nombreux motifs d'accusation à l'égard de l'ancien Président de la Caisse et d'un membre de la Commission de placement. La Caisse s'est constituée partie civile dans la procédure pénale à laquelle elle participe activement. Elle a fourni à la justice diverses expertises économiques et juridiques.

Procédure administrative devant le Tribunal des assurances

La CRPE a pris des mesures financières contre les anciens dirigeants de la Caisse par le biais de la suppression du versement des rentes, invoquant la compensation avec une partie du dommage subi. Les deux causes sont actuellement pendantes devant le Tribunal cantonal des assurances qui a renvoyé son jugement à la détermination finale de l'affaire pénale.

Procédure civile devant le tribunal d'Instance de Thonon

Dans le but d'obtenir réparation, la Caisse a obtenu dudit tribunal l'inscription d'une hypothèque conservatoire sur une maison, propriété d'un des anciens dirigeants de la Caisse. La procédure de validation de l'inscription est en cours devant les tribunaux français.

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement postérieur au 31 décembre 2007 n'est de nature à modifier le bilan et le compte d'exploitation présentés à cette date.

Fusion des deux caisses étatiques

En conformité avec les dispositions de la LIEP, le Comité de la Caisse a entrepris des mesures visant à préparer la fusion des deux institutions. Un groupe de travail est en voie de constitution avec des représentants des deux caisses et de l'Etat du Valais. Le Conseiller d'Etat en charge du DFIS initiera le début des travaux.

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTROLE

Au comité de la Caisse de retraite et de prévoyance du personnel enseignant du canton du Valais (CRPE),

Madame la Présidente,
Madame, Messieurs,

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe, pages 16 à 38) de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Caisse de retraite et de prévoyance du personnel enseignant du canton du Valais (CRPE) pour l'exercice arrêté au 31.12.2007.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au comité alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Par ailleurs, nous précisons qu'un rapport détaillé est établi et remis à la présidente et à la direction de la Caisse, au Conseil d'Etat et aux présidents des Commissions des finances et de gestion du Grand Conseil, en application de l'art. 50 de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton qui régit l'activité de l'Inspection cantonale des finances. Un exemplaire de notre rapport détaillé a également été transmis à l'Autorité cantonale de surveillance des institutions de prévoyance rattachée au Service administratif et juridique des institutions du Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS).

Sion, le 15 mai 2008

Le chef de service



Christian Melly

Le responsable de mandat



Blaise Rey

Hewitt

Conclusions au bilan technique et commentaires relatifs à la situation au 31.12.2007 de la Caisse de retraite et de prévoyance du personnel enseignant du canton du Valais

Au 1^{er} janvier 2007 de très importantes modifications concernant les prestations et le financement sont entrées en vigueur. Compte tenu du versement extraordinaire de CHF 341'000'000 effectué par l'Etat du Valais conformément à la loi cantonale sur les institutions de prévoyance étatiques valaisannes du 12 octobre 2006, la situation financière de la Caisse s'est fortement améliorée au cours de l'exercice 2007. Relevons toutefois que le rendement de la fortune ayant atteint 2.43 % en 2007, soit un taux inférieur au taux technique de 4.5 %, la Caisse a enregistré une perte technique au cours de l'exercice.

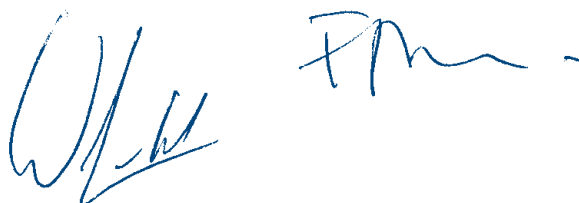
Le degré de couverture, déterminé selon l'article 44 OPP2, a passé de 43.8 % au 31.12.2006 à 72.0 % au 31.12.2007. Le découvert technique s'est réduit de CHF 631'894'000 à CHF 327'412'000 au cours de l'exercice.

Les autres indicateurs financiers basés sur la fortune et les engagements, montrent également que la situation financière de la Caisse s'est nettement améliorée au cours de l'exercice 2007.

Il faut toutefois relever que le rapport entre les cotisations ordinaires des assurés et de l'employeur et le total des rentes versées diminue fortement. Depuis l'exercice 2006, la Caisse se trouve dans une situation de décapitalisation. Si les rendements de la fortune et l'augmentation de l'âge de la retraite ne parviennent pas à compenser ce phénomène, une augmentation des cotisations devra certainement être envisagée.

Nous remercions vivement les responsables de la Caisse de la confiance qu'ils nous témoignent et restons à leur disposition pour tout renseignement complémentaire qu'ils pourraient désirer.

Hewitt Associates



L'expert responsable: Francis Bourquin
Neuchâtel, le 6 mai 2008

11. Conclusions

Au 31.12.2007, l'ensemble des placements en monnaies étrangères correspondait à 37.20% de la fortune, soit une pondération supérieure à la limite autorisée de 30%. Ce dépassement, non problématique, est imputable en partie à la bonne performance des placements alternatifs et obligations référencés en monnaies étrangères et à la sous-performance relative des obligations en CHF.

A la même date, la position cumulée des placements alternatifs correspondait à 8.66%, légèrement supérieure à la position neutre de 7.0%, mais sensiblement inférieure à la position maximale cumulée de 10.5%. Le montant y relatif s'élevait à CHF 72.9 millions.

Sur le plan de l'organisation, des procédures internes, des modalités de la gestion, du suivi et du contrôle des investissements, la Caisse satisfait aux dispositions des articles 59 et 50 OPP 2 rappelées ci-dessus.

Les conditions sont donc globalement réunies pour que la Caisse réalise, dans une proportion limitée, des placements dans des classes d'actifs non traditionnelles telles que les hedge funds et les matières premières (commodities).

Par ailleurs, nous observons que le règlement de placement de la Caisse autorise aux articles 2.1.5 et 3.1 les placements alternatifs tels que les hedge funds et les matières premières, mais circonscrit les hedge funds aux véhicules de placements collectifs présentant une large diversification d'approches de gestion, à savoir les fonds de fonds et les fonds multi-stratégies ; cette restriction, appropriée et judicieuse, est respectée. Nous établissons en effet que les principes d'une large répartition des risques sont mis en oeuvre de manière correcte et que les dispositions réglementaires, limitatives, sont respectées.

Sur la base de notre examen, nous relevons que la Caisse réalise ses placements en hedge funds et en matières premières dans le cadre de produits différents avec des profils diversifiés, ce qui permet également de réduire, dans les limites de ce que l'on peut raisonnablement attendre d'une institution de prévoyance, les risques opérationnels et systémiques.

Les indicateurs ex-post examinés suggèrent que les placements réalisés par la Caisse dans des classes d'actifs non traditionnelles (hedge funds, matières premières) présentent des profils différenciés dans l'univers risque/rendements.

Nyon, le 28 février 2008

Graziano Lusenti
Dr. ès sciences politiques, expert diplômé en assurances de pension
Managing Partner

Lusenti Partners LLC

Liste des principales abréviations

- AD : Assemblée des délégués
- AI : Assurance Invalidité
- CC : Compte courant
- CO : Cycle d'orientation
- CP : Commission de placement
- CPPEV : Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais
- CRPE : Caisse de retraite du personnel enseignant
- DECS : Département Education, Culture, Sport
- DFIS : Département des Finances et des institutions sociales
- Div : Divers
- CFA : Caisse fédérale d'assurances
- GED : Gestion électronique des données
- IP : Institution de libre passage
- LIEP : Loi sur les institutions étatiques de prévoyance
- LP : Libre passage
- LPP : Loi sur la prévoyance professionnelle
- ME : Monnaie étrangère
- ML : Monnaie locale
- OPP2 : Ordonnance sur la prévoyance professionnelle
- PLP : Prestation de libre passage
- RE : Rentes d'enfants
- RIT : Rentes pour incapacité de travail
- RM : Réserve mathématique
- RR : Rentes de retraite
- RV : Rentes de veuves et de veufs
- RVf : Rentes de veufs
- RVv : Rentes de veuve

Administration: Avenue de la Gare 17 A
1950 Sion
Tél. 027 322 57 86
Fax 027 323 61 05
Site Internet: www.crpe.ch